



# Assemblée générale

Distr. générale  
9 avril 2001  
Français  
Original: anglais

## Cinquante-sixième session

### Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003\*

#### Titre IV

#### Coopération internationale pour le développement

#### Chapitre 15

#### Contrôle international des drogues

(Programme 13 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005)

## Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble . . . . .	3
A. Organes directeurs . . . . .	7
B. Direction exécutive et administration . . . . .	8
C. Programme de travail . . . . .	9
Sous-programme 1. Coordination et promotion du contrôle international des drogues. . . . .	10
Sous-Programme 2. Élaboration des politiques et suivi de la lutte internationale contre la drogue . . . . .	13
Sous-programme 3. Réduction de la demande : prévention et réduction de l'abus des drogues, traitement et réinsertion des victimes de la drogue . . . . .	21
Sous-programme 4. Réduction de l'offre : élimination des cultures illicites et répression du trafic de drogues . . . . .	24
D. Appui au programme . . . . .	29

\* On trouvera dans le présent fascicule le chapitre 15 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003. Le budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6 aux Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session (A/56/6/Rev.1)*.

Annexe

Montant indicatif des ressources nécessaires ..... 31

---

## **Chapitre 15**

### **Contrôle international des drogues**

**(Programme 13 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005)**

#### **Vue d'ensemble**

- 15.1 L'exécution de ce programme est assurée par le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), qui a été créé en application de la résolution 45/179 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1990. Toute une gamme d'activités de lutte contre la drogue dans le monde entier sont menées dans le cadre du Programme qui est chargé de diriger et de coordonner à l'échelle du système des Nations Unies l'action menée pour résoudre les problèmes mondiaux liés à l'abus des drogues.
- 15.2 Le Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime, qui relève de l'Office des Nations Unies à Vienne, a été créé par le Secrétaire général conformément à son programme de réformes, décrit au chapitre V de la deuxième partie du document A/51/950 du 14 juillet 1997. Le Secrétaire général a également décidé que l'ancienne Division de la prévention du crime et de la justice pénale serait transformée en Centre de la prévention de la criminalité internationale, le nouveau Centre et le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues constituant ensemble le Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime, placé sous la responsabilité du Directeur exécutif et de son adjoint.
- 15.3 Les activités dont le PNUCID est chargé relèvent du programme 13 (Contrôle international des drogues) du plan à moyen terme pour la période 2002-2005 (A/55/6/Rev.1). Par sa résolution 55/234 du 23 décembre 2000, relative à la planification des programmes, l'Assemblée générale a désigné ce programme comme domaine prioritaire.
- 15.4 Le programme a pour objectif général de réduire la production, le trafic et la consommation de drogues ainsi que les activités criminelles qui y sont associées au moyen d'une action internationale concertée. Le mandat du programme découle des textes suivants : Convention unique de 1961 sur les stupéfiants telle que modifiée par le Protocole de 1972, Convention de 1971 sur les substances psychotropes, Convention de 1988 contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes et Schéma multidisciplinaire complet pour les activités futures de lutte contre l'abus des drogues (1988). Les résolutions S-17/2, S-20/2, S-20/3 et S-20/4 de l'Assemblée générale renforcent et mettent à jour ces mandats. En outre, les résolutions 42/4 et 42/11 de la Commission des stupéfiants du Conseil économique et social, qui portent sur la suite donnée aux décisions et résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire, orientent les travaux menés dans le cadre du programme.
- 15.5 Le Programme remplit des fonctions normatives découlant des instruments relatifs à la lutte internationale contre la drogue et du mandat précis que lui ont conférés l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Commission des stupéfiants. Il doit notamment fournir des services de secrétariat à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et à la Commission des stupéfiants, à ses organes subsidiaires et aux conférences intergouvernementales, et s'employer à encourager l'adhésion aux conventions y relatives ainsi que l'introduction des dispositions de ces conventions dans les législations nationales et leur application efficace.
- 15.6 Le Programme aide les États Membres à accroître l'efficacité de leurs activités de lutte contre la drogue grâce à une coopération et une coordination plus poussées et à établir des stratégies et plans nationaux aux fins de cette lutte. Il s'attache à promouvoir l'adoption d'arrangements de coopération sous-régionaux, grâce auxquels il soit possible d'identifier et de traiter les problèmes qui sont

communs à l'ensemble de la région en matière de lutte contre la drogue. Il s'attache également à identifier et exploiter les possibilités de coopération aux échelons régional et mondial.

- 15.7 Le Programme centralise les connaissances spécialisées sur des questions telles que le contrôle des précurseurs, l'établissement de normes pour l'analyse chimique et le contrôle de la qualité, les méthodes de lutte contre le blanchiment de l'argent, les lois antidrogue, l'évaluation des rendements, les diverses formes possibles de développement et certains aspects de la prévention de l'abus des drogues.
- 15.8 Le Fonds du Programme, créé par l'Assemblée générale avec effet au 1er janvier 1992, finance au moyen de fonds extrabudgétaires les activités opérationnelles du Programme, s'attachant en particulier à la coopération technique aux échelons national, sous-régional, régional et mondial. La Commission des stupéfiants, principal organe de décision international pour ce qui est du contrôle des drogues, est autorisée par l'Assemblée générale à approuver, sur la base des propositions du Directeur exécutif et en tenant compte des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le budget-programme du Fonds et le budget des dépenses d'appui autres que les dépenses imputées sur le budget ordinaire de l'Organisation.
- 15.9 Le réseau de bureaux extérieurs, financé par des fonds extrabudgétaires et conçu pour faciliter la coopération technique, contribue aussi notablement au dialogue avec les gouvernements et les aide à s'acquitter de leurs obligations normatives. De même, l'existence d'une large somme de connaissances spécialisées sur lesquelles s'appuient les travaux normatifs offre une base solide pour les activités de coopération technique.
- 15.10 Pour l'exercice biennal 2002-2003, le Programme, agissant conformément à la Déclaration politique que l'Assemblée générale a adoptée à sa vingtième session extraordinaire, (résolution S-20/2), aidera les gouvernements à incorporer les stratégies et recommandations de l'Assemblée générale dans les politiques nationales, régionales et internationales de lutte contre la drogue conformément aux calendriers arrêtés d'un commun accord. Une assistance sera également fournie aux États Membres afin qu'ils mettent en place, d'ici à l'an 2003, des stratégies, politiques et programmes nouveaux ou améliorés de réduction de la demande, conformément à la Déclaration susmentionnée. Le Programme facilitera l'adoption et l'application par les États Membres d'une législation nationale antidrogue et encouragera l'adoption de mesures visant à renforcer la coopération judiciaire entre pays en application de la Convention de 1998, des initiatives liées à la mise en oeuvre du plan d'action contre la fabrication illicite, le trafic et l'abus de stimulants de type amphétamine et de leurs précurseurs ainsi que de moyens de lutter contre le blanchiment de l'argent d'ici à 2003. Les efforts dans ce domaine seront axés sur les trajets déjà connus de drogue, des précurseurs et du blanchiment de l'argent et sur des trajets nouveaux, notamment ceux qui disposent d'une législation peu rigoureuse et de faibles moyens de contrôle. Pour donner directement suite au Plan d'action sur la coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer les drogues illicites et les activités de substitution, adopté par l'Assemblée générale, les programmes prévoyant des activités de substitution et de contrôle des cultures illicites se poursuivront. Le Programme de contrôle des cultures illicites s'attachera à assurer un soutien constant des diverses activités de contrôle dans les principaux pays producteurs de plantes illicites.
- 15.11 Le Programme poursuivra ses activités visant à intégrer les sexospécificités. Pour ce qui est de la réduction de la demande, tous les produits liés à la collecte de données et à l'épidémiologie consisteront à réunir des données ventilées par sexe et, le cas échéant, analyseront les données par sexe. Qui plus est, les programmes d'activités de substitution et la coopération internationale dans ce domaine intégreront la question des sexospécificités en garantissant la participation, dans des conditions d'égalité, des femmes et des hommes au processus de développement, y compris à l'élaboration et à l'exécution. Les sexospécificités sont également au nombre des dimensions examinées dans le cadre d'autres activités de planification ou de l'élaboration des politiques.

- 15.12 Le bureau de New York du Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime fait en sorte que le bureau qui se trouve à Vienne soit tenu au courant des faits nouveaux au Siège et en Amérique du Nord et tire parti des possibilités de coopération avec d'autres organismes. Les initiatives de réforme visant à intégrer les efforts déployés par des fonds et programmes des Nations Unies et à forger des partenariats en dehors du système des Nations Unies ont fait ressortir plus clairement la nécessité de disposer d'un tel bureau dont les activités sont notamment les suivantes : présence aux réunions de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Conseil de sécurité qui ont trait à la coopération internationale dans la lutte contre les drogues illicites, le crime organisé et le terrorisme, et représentation du bureau de Vienne, sur demande, à des réunions de ces organes; établissement de contacts directs avec les missions permanentes, le Département des affaires politiques et d'autres départements compétents; représentation du bureau de Vienne aux réunions notamment du groupe des « six plus deux », du Groupe des Nations Unies pour le développement, des entités parrainant l'ONUSIDA et du Groupe des Nations Unies pour les communications; et établissement et maintien de contacts directs avec des organismes gouvernementaux, scientifiques, universitaires, caritatifs et des organisations intergouvernementales ayant leur siège aux États-Unis d'Amérique.
- 15.13 Les ressources nécessaires au titre du présent chapitre s'élèvent à 14 367 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 648 800 dollars (soit 4,7 % aux taux de 2000-2001). Cette augmentation résulte d'une série de modifications apportées aux activités et ressources correspondantes proposées pour ce chapitre, qui peuvent être récapitulées comme suit :
- a) Création de trois postes (1 poste P-4, 1 poste P-3 et 1 poste d'agent des services généraux) au titre du sous-programme 2 (231 900 dollars). Le poste P-4 est destiné au secrétariat de la Commission des stupéfiants afin qu'il puisse s'acquitter des tâches énoncées dans la Déclaration politique adoptée par l'Assemblée générale lors de sa vingtième session extraordinaire et le poste P-3 et celui d'agent des services généraux sont nécessaires pour renforcer le Groupe d'évaluation de la Convention du secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants;
  - b) Incidences différées (228 500 dollars) de trois postes récemment approuvés (2 postes P-4 et 1 poste P-3) pour l'exercice biennal 2000-2001;
  - c) Accroissement de 188 400 dollars aux autres rubriques au titre des travaux contractuels d'imprimerie des publications, de la modernisation et de l'entretien de l'infrastructure informatique du PNUCID et du mobilier et du matériel.
- 15.14 Le montant des fonds extrabudgétaires, estimé à 198 254 600 dollars pour l'exercice 2002-2003, représente 93,1 % du montant total des ressources disponibles au titre de ce programme. En vertu des arrangements en vigueur concernant l'examen et la gestion, au niveau intergouvernemental, de ces fonds extrabudgétaires, c'est la Commission des stupéfiants qui approuve les budgets biennaux régissant l'utilisation de ces fonds extrabudgétaires.
- 15.15 La répartition (en pourcentage) des ressources au titre du présent chapitre est celle indiquée au tableau 15.1.

Tableau 15.1

**Répartition des ressources par grande rubrique, en pourcentage**

<i>Rubrique</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
A. Organes directeurs		
1. Commission des stupéfiants	2,8	–
2. Organe international de contrôle des stupéfiants	5,0	–
<b>Total partiel A</b>	<b>7,8</b>	<b>0,0</b>
B. Direction exécutive et administration	9,2	1,2
C. Programme de travail		
Sous-programme 1. Coordination et promotion du contrôle international des drogues	5,7	6,6
Sous-programme 2. Élaboration des politiques et suivi de la lutte internationale contre la drogue	46,1	5,5
Sous-programme 3. Réduction de la demande : prévention et réduction de l'abus des drogues, traitement et réadaptation des victimes de la drogue	6,2	21,2
Sous-programme 4. Réduction de l'offre : élimination des cultures illicites et répression du trafic de drogues	25,0	60,7
<b>Total partiel C</b>	<b>83,0</b>	<b>94,0</b>
D. Appui au programme	–	4,8
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Tableau 15.2

**Prévisions de dépenses, par grande rubrique**

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

<i>Rubrique</i>	<i>1998-1999 Dépenses effectives</i>	<i>2000-2001 Crédits ouverts</i>	<i>Augmentation</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Réévaluation des coûts</i>	<i>2002-2003 Dépenses prévues</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>			
A. Organes directeurs	781,6	1 126,7	–	–	1 126,7	56,9	1 183,6
B. Direction exécutive et administration	1 645,5	1 501,0	(177,3)	(11,8)	1 323,7	21,1	1 344,8
C. Programme de travail	11 657,2	11 090,5	826,1	7,4	11 916,6	265,0	12 181,6
<b>Total (1)</b>	<b>14 084,3</b>	<b>13 718,2</b>	<b>648,8</b>	<b>4,7</b>	<b>14 367,0</b>	<b>343,0</b>	<b>14 710,0</b>

 2) *Fonds extrabudgétaires<sup>a</sup>*

	<i>1998-1999 Dépenses effectives</i>	<i>2000-2001 Dépenses estimatives</i>	<i>2002-2003 Dépenses prévues</i>
<b>Total (2)</b>	<b>136 518,2</b>	<b>187 590,7</b>	<b>198 254,6</b>
<b>Total [(1) + (2)]</b>	<b>150 602,5</b>	<b>201 308,9</b>	<b>212 964,6</b>

<sup>a</sup> Comprend toutes les ressources du Fonds du PNUCID, dont le budget d'appui biennal et les projets financés par le PNUCID, exécutés par le Programme, d'autres organisations internationales et non gouvernementales et des gouvernements.

Tableau 15.3

**Postes nécessaires**

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2000- 2001	2002- 2003	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires <sup>a</sup>		2000- 2001	2002- 2003
			2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003		
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1/2	3	3	–	–	14	14	17	17
P-1 à P-5	43	45	–	–	134	134	177	179
<b>Total partiel</b>	<b>47</b>	<b>49</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>148</b>	<b>148</b>	<b>195</b>	<b>197</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
<b>Total partiel</b>	<b>24</b>	<b>25</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>151</b>	<b>148</b>	<b>175</b>	<b>173</b>
<b>Total général</b>	<b>71</b>	<b>74</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>299</b>	<b>296</b>	<b>370</b>	<b>370</b>

<sup>a</sup> Comprend tous les postes extrabudgétaires du PNUCID financés par le budget d'appui biennal du Fonds du PNUCID, ainsi que les postes créés au titre des projets exécutés par le Programme, à l'exception des postes locaux créés au titre des projets à l'échelon des pays.

**A. Organes directeurs**
**Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 1 126 700 dollars**

- 15.16 La lutte internationale contre la drogue relève de deux organes directeurs de l'ONU : la Commission des stupéfiants, créée en 1946 en tant que commission technique du Conseil économique et social, et l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS), organe technique indépendant, créé par la Convention unique sur les stupéfiants de 1961. Le secrétariat du PNUCID fournit des services techniques à ces deux organes.
- 15.17 La Commission des stupéfiants, qui se compose de 53 membres, tient chaque année une session ordinaire à Vienne et, tous les deux ans, une reprise de la session consacrée aux questions administratives et budgétaires. La Commission a établi les organes subsidiaires ci-après pour coordonner le dispositif de lutte antidrogue à l'échelon régional : la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient, qui compte 23 représentants, et les réunions régionales pour l'Asie et le Pacifique, pour l'Afrique, pour l'Europe et pour l'Amérique latine et les Caraïbes des chefs des services chargés sur le plan national de la lutte contre le trafic des drogues. Participent également à ces réunions des observateurs des organisations intergouvernementales qui soutiennent la lutte antidrogue.
- 15.18 L'Organe international de contrôle des stupéfiants, qui se compose de 13 membres, dont trois sont élus parmi les candidats proposés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et 10 parmi les candidats proposés par les gouvernements, a été créé en vertu d'instruments internationaux et doit, selon son mandat, se réunir deux fois par an. Il peut se réunir plus souvent s'il le souhaite. À sa soixante-neuvième session, en novembre 2000, l'Organe a décidé (décision 69/57) qu'il tiendrait trois sessions par an. Afin de réaliser les objectifs des instruments internationaux, l'Organe entretient également un dialogue avec les gouvernements au moyen de consultations régulières et de missions confidentielles.

- 15.19 En application de l'article 9 de la Convention de 1961, l'Organe s'efforcera : a) de limiter la culture, la production, la fabrication et l'usage des stupéfiants aux quantités requises à des fins médicales et scientifiques; b) d'assurer un approvisionnement suffisant à ces fins et c) d'empêcher la culture, la production et la fabrication, le trafic et l'usage illicites des stupéfiants. La Convention de 1971 sur les substances psychotropes et la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes ont confié de nouvelles tâches à l'Organe en ce qui concerne le contrôle des substances psychotropes et des précurseurs utilisés lors de la fabrication illicite de drogues. En vertu de la Convention de 1988, l'Organe évalue les produits chimiques devant éventuellement faire l'objet d'un contrôle international. Outre les responsabilités qui lui incombent en application de la Convention, l'Organe s'est également vu confier des tâches supplémentaires par le Conseil économique et social, ainsi que par la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la lutte commune contre le problème mondial de la drogue tenue en 1998.
- 15.20 L'Organe surveille l'application des instruments internationaux dans le monde entier en examinant et analysant les informations qu'il reçoit de 209 pays et territoires. Dans le cadre de son évaluation constante des efforts déployés à l'échelon national, l'Organe pourra peut-être recommander les mesures à prendre et proposer des modifications aux régimes de contrôle internationaux et nationaux. Les résultats de ses analyses et évaluations sont examinés au cours de ses sessions.

Tableau 15.4

**Ressources nécessaires**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003 (avant réévaluation des coûts)	2000-2001	2002-2003
Autres rubriques	1 126,7	1 126,7	–	–
<b>Total</b>	<b>1 126,7</b>	<b>1 126,7</b>	–	–

- 15.21 Les ressources au titre des autres rubriques (1 126 700 dollars) doivent servir à verser des honoraires aux membres de l'Organe et de couvrir les frais de voyage des membres de la Commission, de la Sous-Commission et de l'Organe qui assistent aux réunions de ces organes et permettre aux membres du Conseil de mener des enquêtes locales conformément à l'article 14 de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, telle que modifiée par le Protocole de 1972.

**B. Direction exécutive et administration**

**Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts : 1 323 700 dollars)**

- 15.22 Le Directeur exécutif, secondé par son adjoint, est chargé d'orienter efficacement et de coordonner toutes les activités de lutte contre la drogue de l'Organisation des Nations Unies, de façon à assurer la cohérence des actions menées dans le cadre du Programme ainsi que la coordination et la complémentarité des activités de lutte contre la drogue à l'échelle du système des Nations Unies, en évitant les doubles emplois. À ce titre, le Directeur exécutif participe aux travaux du Comité administratif de coordination.
- 15.23 Le Bureau du Directeur exécutif est chargé en outre de mettre au point des stratégies pour appliquer les politiques arrêtées par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Commission des stupéfiants dans le domaine de la lutte contre la drogue. Le Bureau assure par ailleurs



la coordination de la formulation et des modifications du projet de programme de travail, veille à l'homogénéité des politiques et questions liées au programme, élabore des méthodes de surveillance et d'évaluation et effectue une surveillance technique, orientée vers l'action, des activités de programme. Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, l'accent sera mis sur la poursuite de l'élaboration de nouvelles stratégies découlant des décisions prises par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire ainsi que sur la traduction de ces stratégies en plans d'action concrets.

Tableau 15.5

**Ressources nécessaires**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003	2000-2001	2002-2003
		(avant réévaluation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	1 032,7	855,4	6	5
Autres rubriques	468,3	468,3	–	–
<b>Total</b>	<b>1 501,0</b>	<b>1 323,7</b>	<b>6</b>	<b>5</b>
Fonds extrabudgétaires	2 414,0	2 411,9	12	12

- 15.24 Le montant de 1 323 700 dollars doit permettre de maintenir, sur la base du coût intégral, cinq postes et de continuer à inscrire des ressources au titre des autres rubriques pour permettre au bureau de s'acquitter des activités décrites ci-dessus. La réduction des ressources au titre des postes résulte du transfert d'un poste P-4 au sous-programme 4.
- 15.25 Les fonds extrabudgétaires doivent servir à maintenir un dialogue avec les gouvernements sur des questions ayant trait, en particulier, aux activités opérationnelles et pour coordonner les activités de coopération technique avec des entités de l'ONU.

**C. Programme de travail**

Tableau 15.6

**Ressources nécessaires, par sous-programme**

Sous-programme	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003	2000-2001	2002-2003
		(avant réévaluation des coûts)		
Budget ordinaire				
1. Coordination et promotion du contrôle international des drogues	1 438,7	815,7	8	3
2. Élaboration des politiques et suivi de la lutte internationale contre la drogue	6 328,1	6 627,8	42	45
3. Réduction de la demande : prévention et réduction de l'abus des drogues, traitement et réinsertion des victimes de la drogue	719,6	887,6	3	4

Sous-programme	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003 (avant réévaluation des coûts)	2000-2001	2002-2003
4. Réduction de l'offre : élimination des cultures illicites et répression du trafic de drogues	2 604,1	3 585,5	12	17
<b>Total</b>	<b>11 090,5</b>	<b>11 916,6</b>	<b>65</b>	<b>69</b>
Fonds extrabudgétaires	177 177,2	186 394,7	273	270

### Sous-programme 1 Coordination et promotion du contrôle international des drogues

*Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 815 700 dollars*

- 15.26 Ce sous-programme est placé sous la supervision directe du Bureau du Directeur exécutif. Le programme de travail a été établi sur la base du sous-programme 1 du programme 13 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005.

Tableau 15.7

#### Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

**Objectif :** Le sous-programme 1 vise à promouvoir et à assurer l'unité d'objectif et la cohésion des mesures relatives au contrôle des drogues au sein du système des Nations Unies.

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Intensification des efforts visant à aider les gouvernements à appliquer le Plan d'action mondial et les textes issus de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale, dans les délais convenus, en particulier les mesures pratiques hautement prioritaires sur les plans international, régional ou national indiquées dans ces documents.	a) Le nombre de pays qui ont incorporé dans les politiques nationales, régionales et internationales relatives au contrôle des drogues, dans les délais convenus, les stratégies et recommandations que l'Assemblée générale a adoptées à sa vingtième session extraordinaire.
b) Amélioration de la qualité des activités et projets de la société civile et coopération étroite avec les gouvernements dans les efforts qu'ils déploient pour lutter contre le problème mondial de la drogue.	b) L'évaluation de la qualité des activités de la société civile et des progrès de la coopération avec les gouvernements.
c) Meilleure compréhension de l'ampleur et des tendances du problème de la drogue dans le monde.	c) i) Diffusion par les médias d'informations plus nombreuses et plus exactes concernant les problèmes relatifs à l'abus des drogues et quant aux mesures prises au niveau international pour lutter contre ce problème; les organismes gouvernementaux, les organisations non gouvernementales et l'opinion publique dans son ensemble sont mieux informés des travaux du PNUCID;

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
d) Davantage d'informations disponibles sur les divers aspects du problème de la drogue.	ii) Impact des publications sur les politiques suivies par les États Membres pour lutter contre la drogue. d) Diffusion rapide auprès des utilisateurs d'informations sur les divers aspects du problème de la drogue.

### Facteurs externes

- 15.27 L'existence de ressources extrabudgétaires est un important facteur externe qui peut influencer sur la réalisation des résultats escomptés.

### Produits

- 15.28 Les produits prévus pour l'exercice biennal 2002-2003 sont les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts
  - i) Sous-Comité du contrôle international des drogues du Comité administratif de coordination :
    - a. Services fonctionnels pour deux réunions;
    - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Deux documents directifs sur le contrôle des drogues;
  - ii) Commission des stupéfiants : documentation à l'intention des organes délibérants. Rapport biennal sur l'état d'avancement des activités entreprises à l'échelle du système des Nations Unies pour aider les pays à appliquer les textes issus de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale; et rapports annuels du Directeur exécutif;
  - iii) Groupes spéciaux d'experts : réunions du groupe d'utilisateurs du quatrième système informatique et de télétransmission pour l'action internationale et nationale contre la drogue; et une réunion concernant la mise en place d'un système mondial d'échange d'informations sur le contrôle des drogues;
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)
  - i) Publications en série : *Lettre d'information du PNUCID* (publication trimestrielle); *Bulletin des stupéfiants* (publication semestrielle); un catalogue de films vidéo promotionnels; mise à jour du répertoire des organisations non gouvernementales qui luttent contre la drogue; *World Drug Report* (publication biennale);
  - ii) Plaquettes, films vidéo promotionnels, autres supports promotionnels et photographies;
  - iii) Plusieurs communiqués et conférences de presse afin de maintenir et de développer les contacts avec les grands médias internationaux;
  - iv) Manifestations spéciales : coordination des activités organisées à l'occasion de la Journée internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues; et deux conférences et campagnes spéciales de sensibilisation aux problèmes relatifs au contrôle des drogues;
  - v) Produits audiovisuels : gestion et renforcement de la bibliothèque de prêt de photographies, diapositives et films/cassettes vidéo; et deux films vidéo promotionnels;

- c) Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires). Participation à 16 réunions du Comité administratif de coordination; liaison avec le secrétariat du Comité administratif de coordination et ses organes subsidiaires; conclusion d'accords de financement avec les gouvernements donateurs en faveur de certains programmes opérationnels et techniques; mise en place de nouvelles initiatives de mobilisation de ressources grâce à des contacts avec le secteur privé et avec les gouvernements qui ne versent pas encore de contributions financières élevées; création de groupes nationaux de plaidoyer, appui fourni à ces groupes et liaison avec eux; participation à 12 réunions interinstitutions d'organismes des Nations Unies; rôle de point de contact principal avec d'autres entités du système des Nations Unies et maintien d'une liste de centres de coordination pour les problèmes relatifs au contrôle des drogues dans le cadre des organismes du système des Nations Unies; rôle de point focal principal vis-à-vis des gouvernements pour tous les aspects de la collecte de fonds – service des réunions avec les donateurs, diffusion de rapports sur l'utilisation des contributions volontaires, organisation de missions de collecte de fonds et autres initiatives; liaison avec les organisations intergouvernementales, régionales et sous-régionales et les organisations de la société civile (en particulier les groupes nationaux de plaidoyer); participation à huit réunions du Comité des organisations non gouvernementales à Vienne; maintien de contacts avec les fédérations d'organisations non gouvernementales et encouragement à la formation de réseaux; création de moyens permettant d'éliminer l'information indésirable diffusée sur Internet, avec le concours de l'industrie informatique et de l'industrie des télécommunications; mise en place et gestion d'un mécanisme de réclamations auquel puisse être signalée l'information indésirable diffusée sur Internet; aide à la gestion nationale des activités relatives au contrôle des drogues et aide aux échanges entre pays en la matière grâce à la mise en oeuvre du système informatique et de télétransmission pour l'action internationale et nationale contre la drogue créé par le PNUCID; mise en place d'un système mondial d'échange d'informations sur la drogue et la criminalité, en partenariat avec des organismes nationaux et régionaux.

Tableau 15.8

**Ressources nécessaires : sous-programme 1**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003 (avant réévaluation des coûts)	2000-2001	2002-2003
Budget ordinaire				
Postes	1 191,8	561,4	8	3
Autres rubriques	246,9	254,3	–	–
<b>Total</b>	<b>1 438,7</b>	<b>815,7</b>	<b>8</b>	<b>3</b>
Fonds extrabudgétaires	12 192,3	13 038,9	18	18

- 15.29 Le montant de 815 700 dollars prévu au budget doit permettre de reconduire 3 postes et de couvrir le coût en légère augmentation des dépenses à prévoir au titre d'activités à entreprendre pour apporter des améliorations aux systèmes d'information et assurer la diffusion d'informations sur les problèmes relatifs au contrôle des drogues et la coordination interinstitutions. La diminution que ce montant fait apparaître à la rubrique des postes est imputable au transfert de 5 postes (4 à d'autres sous-programmes et 1 au Service d'appui au Programme). Le sous-programme 1 compte également 18 postes financés par des ressources extrabudgétaires (10 postes d'administrateur et 8 postes d'agent des services généraux).

**Sous-programme 2**  
**Élaboration des politiques et suivi de la lutte internationale**  
**contre la drogue**

*Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 6 627 800 dollars*

- 15.30 Le sous-programme 2 relève de la Division des traités et de l'appui aux organes de contrôle des drogues. Le programme de travail a été établi sur la base du sous-programme 2 du programme 13 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005.
- 15.31 Les activités prévues dans le cadre de ce sous-programme sont réparties entre les deux unités administratives qui font l'objet des tableaux 15.9 et 15.10.

**Secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants**

Tableau 15.9

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès**

**Objectif :** Aider l'Organe international de contrôle des stupéfiants à s'acquitter efficacement de ses fonctions en lui apportant un appui de qualité.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
a) Dialogue plus large entre l'Organe de contrôle et les gouvernements.	a) Le nombre de gouvernements qui souscrivent aux recommandations de l'Organe de contrôle.
b) Attention accrue portée par la communauté internationale, notamment le grand public, aux conclusions de l'Organe de contrôle et à ses rapports annuels.	b) Le nombre de références au rapport annuel de l'Organe de contrôle dans les délibérations de la Commission des stupéfiants et dans la presse mondiale.
c) Meilleure surveillance de la circulation licite des stupéfiants et des substances psychotropes ainsi que des systèmes nationaux de lutte contre la drogue.	c) i) Identification précise des tendances de la circulation licite des stupéfiants et des substances psychotropes; ii) Le nombre de lacunes qui ont été identifiées dans les systèmes nationaux de lutte contre la drogue et auxquelles il a été remédié.
d) Maintien de l'équilibre de l'offre et de la demande de drogues.	d) i) Réduction des obstacles au maintien de l'équilibre de l'offre et de la demande de drogues; ii) Amélioration du fonctionnement des mécanismes de consultation entre pays producteurs de matières premières et pays consommateurs.
e) Prévention du détournement de stupéfiants et de substances psychotropes aux fins du trafic illicite.	e) Le nombre de cas de détournement de stupéfiants et de substances psychotropes aux fins du trafic illicite et les quantités détournées.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
f) Meilleure surveillance de la circulation internationale licite des précurseurs chimiques et de leurs utilisations comme moyen d'identifier des tendances générales.	f) Identification précise des tendances de la circulation internationale licite des précurseurs chimiques et de leurs utilisations.
g) Renforcement des mécanismes de travail et des procédures de fonctionnement des organes nationaux et des organes internationaux compétents pour pouvoir repérer les cas de détournement de précurseurs chimiques aux fins de la fabrication illicite de drogues.	g) La fréquence et l'utilisation par les gouvernements des mécanismes de travail et des procédures de fonctionnement.
h) Prévention du détournement de précurseurs chimiques aux fins de la fabrication illicite de drogues.	h) Le nombre de cas identifiés de détournement de précurseurs chimiques et les quantités détournées.
i) Identification et évaluation plus précises des substances susceptibles de faire l'objet d'un contrôle international ou d'être inscrites sur la liste limitée de produits faisant l'objet d'une surveillance spéciale.	i) Données et informations pertinentes pouvant être mises à la disposition de l'Organe de contrôle pour lui permettre d'évaluer les substances surveillées, conformément à la Convention de 1988.

### Facteurs externes

- 15.32 Les facteurs externes importants qui peuvent influencer sur la réalisation des résultats escomptés sont :
- a) l'empressement des gouvernements à s'acquitter des obligations qui leur incombent en matière d'établissement de rapports, notamment à communiquer les données qu'ils sont tenus de fournir conformément aux instruments applicables; et b) l'empressement des gouvernements à collaborer entre eux.

### Produits

- 15.33 Les produits prévus pour l'exercice biennal 2002-2003 sont les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts
  - i) Conseil économique et social :
    - a. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports annuels de l'Organe international de contrôle des stupéfiants;
  - ii) Organe international de contrôle des stupéfiants :
    - a. Services fonctionnels pour les réunions. L'Organe international de contrôle des stupéfiants et son Comité permanent des évaluations (120 réunions);
    - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Quatre rapports sur les faits nouveaux intervenus entre les sessions, les missions et les études spéciales de l'Organe de contrôle; six publications techniques sur les stupéfiants, les substances psychotropes et les précurseurs, et suppléments, concernant par exemple les évaluations des besoins en stupéfiants, et tous autres rapports que l'Organe de contrôle pourrait juger utile de publier; deux rapports sur l'application des articles 14, 19 et 22 des Conventions de 1961, 1971 et 1988, respectivement; deux rapports sur la question de savoir s'il y a lieu d'apporter des modifications aux ta-

- bleaux I et II de la Convention de 1988; deux rapports sur les progrès réalisés par les gouvernements dans la lutte contre la toxicomanie et le trafic illicite de drogues; deux rapports d'évaluation des mesures de suivi prises par les gouvernements après les missions de l'Organe de contrôle; 12 rapports et de la documentation concernant le fonctionnement du contrôle international exercé sur l'approvisionnement licite en stupéfiants et substances psychotropes et la surveillance des précurseurs, y compris le système d'évaluation pour les stupéfiants et le système d'évaluation des besoins; deux rapports sur l'analyse de données permettant d'identifier les tendances nouvelles en ce qui concerne la fabrication illicite de drogues et sur l'évaluation de produits chimiques (précurseurs);
- c. Groupes spéciaux d'experts. Deux réunions de groupes spéciaux d'experts pour conseiller l'Organe de contrôle sur des questions se rapportant à l'application de l'article 12 de la Convention de 1988, pour ce qui a trait à la lutte contre les précurseurs; une réunion d'un groupe spécial d'experts sur une question dont décidera l'Organe de contrôle;
- iii) Autres organes internationaux et régionaux avec lesquels coopère l'Organe de contrôle : services fonctionnels pour les réunions : Interpol, Groupe Pompidou, Commission européenne, etc. (quatre réunions).
- b) Autres activités de fond
- i) Publications en série : deux rapports de l'Organe international de contrôle des stupéfiants conformément à l'article 15 de la Convention de 1961 et à l'article 18 de la Convention de 1971; deux rapports de l'Organe de contrôle pour 2002 et 2003 sur l'application de l'article 12 de la Convention de 1988; deux éditions des publications intitulées *Évaluation des besoins du monde en stupéfiants pour 2003 et 2004 et Statistiques pour 2001 et 2002*; numéros trimestriels du *Supplément* de ces publications et deux éditions préliminaires de l'évaluation des besoins dans le monde; deux publications statistiques sur les substances psychotropes en 2001 et 2002 (évaluation des besoins médicaux et scientifiques en substances inscrites au tableau II et des besoins en autorisations d'importation de substances inscrites aux tableaux III et IV); mise à jour trimestrielle des besoins médicaux et scientifiques en substances inscrites aux tableaux II, III et IV;
- ii) Communiqués et conférences de presse. Large diffusion des conclusions et des rapports de l'Organe de contrôle auprès des décideurs et du grand public; liaison avec les centres d'information des Nations Unies, participation à des conférences de presse, réponse aux demandes émanant des médias, contribution à des discours et interventions de membres de l'Organe de contrôle lors de réunions internationales, notamment de la Commission des stupéfiants et du Conseil économique et social;
- iii) Supports techniques :
- a. Mise à jour annuelle de la liste des stupéfiants sous contrôle international (« Liste jaune »); mises à jour annuelles des formulaires A, B et C utilisés par les gouvernements pour communiquer à l'Organe de contrôle les statistiques et les informations requises en application de la Convention de 1961;
- b. Mise à jour annuelle de la liste des substances psychotropes sous contrôle international (« Liste verte »); mises à jour annuelles des formulaires P, A/P et B/P utilisés par les gouvernements pour communiquer les données requises en application de la Convention de 1971 et des résolutions pertinentes du Conseil économique et social; mises à jour semestrielles du tableau indiquant les besoins des pays en au-

- torisations d'importation de substances psychotropes inscrites aux tableaux III et IV de la Convention de 1971;
- c. Mises à jour annuelles de la liste des substances fréquemment utilisées dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes placés sous contrôle international (« Liste rouge »); mises à jour annuelles du formulaire D utilisé par les gouvernements pour communiquer les données requises en application de l'article 12 de la Convention de 1988 et des résolutions pertinentes du Conseil économique et social;
  - d. Deux listes limitées de produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de drogues qui feront l'objet d'une surveillance internationale spéciale;
  - e. Mise à jour annuelle des matériels de formation sur le contrôle des stupéfiants, des substances psychotropes et de leurs précurseurs;
  - f. Gestion et développement de deux bases de données globales sur les activités licites relatives aux stupéfiants, aux substances psychotropes et à leurs précurseurs;
  - g. Quatre mises à jour du dossier d'information portant sur le contrôle des précurseurs et des produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite des stupéfiants et des substances psychotropes;
- iv) Promotion d'instruments juridiques :
- a. Évaluation de la justesse des estimations des besoins nationaux en stupéfiants et établissement d'estimations annuelles à soumettre à l'approbation de l'Organe de contrôle concernant les gouvernements qui n'en ont pas communiqué et évaluation d'estimations complémentaires;
  - b. Évaluation des substances susceptibles d'être inscrites aux tableaux, transférées d'un tableau à l'autre ou retirées de ces tableaux en vertu de la Convention de 1988;
  - c. Étude et analyse des données permettant d'identifier les nouvelles tendances de l'offre et de la demande licites de stupéfiants et de substances psychotropes, comme les stimulants de type amphétaminique, et établissement d'analyses comparatives;
  - d. Vérification de la légitimité des transactions internationales;
  - e. Consultations avec l'Organe de contrôle et les gouvernements des pays producteurs et de fabrication et formulation de recommandations visant à maintenir l'équilibre de l'offre et de la demande d'opiacés, à en faciliter l'accès à l'échelle mondiale et à éviter la prolifération des sources d'approvisionnement;
  - f. Mesures visant à garantir que les pays exportateurs d'opiacés utilisés à des fins médicales tiennent compte des évaluations avant d'en autoriser l'exportation et à vérifier si les évaluations de substances psychotropes établies par les gouvernements ou l'Organe de contrôle ont été respectées;
  - g. Échange d'informations avec les gouvernements et les organes internationaux compétents sur les mesures de contrôle qui sont prises et sur l'évolution des politiques en la matière, et évaluation régulière de leur efficacité;
  - h. Production et analyse de données sur des indicateurs qui permettent aux gouvernements de mieux évaluer leurs besoins en stupéfiants;



- i. Production et analyse de données sur la fabrication, le commerce et les modes d'utilisation licites des précurseurs pour faciliter l'identification des transactions suspectes, et création et gestion d'une base de données;
  - j. Production et analyse de données permettant d'établir et de tenir une liste de produits chimiques non inscrits aux tableaux mais qui doivent faire l'objet d'une surveillance internationale spéciale pour empêcher leur utilisation par des trafiquants;
  - k. Identification et analyse des raisons qui peuvent expliquer des anomalies dans les données et, éventuellement, formulation de recommandations quant aux moyens d'y remédier;
  - l. Identification des nouvelles méthodes et des nouveaux circuits utilisés pour les détournements de produits et coopération aux enquêtes sur des transactions suspectes avec les gouvernements, Interpol et l'Organisation mondiale des douanes;
  - m. Vérification pour déterminer si les limites fixées par l'Organe de contrôle en matière d'importation et de fabrication de stupéfiants ont été respectées;
  - n. Surveillance des tendances du commerce illicite et du détournement de substances contrôlées, comme les stimulants de type amphétaminique, des circuits licites vers le commerce illicite, le but étant d'alerter les gouvernements, l'Organe de contrôle et les organismes internationaux compétents et de leur proposer des mesures visant à remédier à cette situation;
  - o. Formulation à l'intention des gouvernements, de l'Organe de contrôle et de la Commission de propositions quant aux divers moyens possibles d'assurer le respect des conventions;
  - p. Étude de l'approvisionnement en stupéfiants et en substances psychotropes à des fins médicales;
- c) Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions
- i) Mesures au nom de l'Organe de contrôle au titre des articles 14, 19 et 22 des Conventions de 1961, 1971 et 1988 respectivement;
  - ii) Coordination des activités et politiques de l'Organe de contrôle avec celles du PNUCID, de l'OMS et d'autres organismes internationaux compétents;
  - iii) Deux programmes de notification aux gouvernements de l'évaluation de leurs besoins en stupéfiants, telle qu'elle a été confirmée par l'Organe de contrôle, et de demandes de modifications ou de renseignements;
  - iv) Quatre programmes de notification aux gouvernements de l'évaluation de leurs besoins médicaux et scientifiques en substances inscrites aux tableaux II, III et IV et en autorisations d'importation de substances inscrites aux tableaux III et IV de la Convention de 1971;
  - v) Préparatifs organisationnels et techniques pour effectuer 35 missions d'enquête et d'inspection dans des pays, et en assurer le suivi;
  - vi) Suivi des mesures de contrôle des drogues dans le monde entier et identification des lacunes des systèmes de contrôle internationaux et nationaux qui pourraient nécessiter une intervention de l'Organe de contrôle;

- vii) Appui fonctionnel à offrir aux gouvernements pour les aider à se doter de dispositifs de contrôle adéquats à l'échelon national pour les stupéfiants, les substances psychotropes et les précurseurs;
- viii) Six programmes d'échanges d'informations avec les gouvernements concernant les transactions suspectes de stupéfiants, de substances psychotropes et de précurseurs, afin d'empêcher que ceux-ci soient détournés vers des circuits illicites;
- d) Coopération technique : cours de formation, séminaires et ateliers; et organisation au niveau international de cours de formation, d'ateliers et de consultations à l'intention des administrateurs nationaux chargés du contrôle des drogues, et participation à ces activités.

**Secrétariat de la Commission des stupéfiants et Section des affaires juridiques**

Tableau 15.10

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisation escomptée et indicateurs de succès**

**Objectif :** Aider la Commission des stupéfiants et ses organes subsidiaires à s'acquitter efficacement de leurs fonctions en leur apportant un appui de qualité.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
a) Conseils efficaces de la Commission des stupéfiants concernant les orientations à suivre, comme suite à un appui technique et fonctionnel de qualité.	a) Présentation en temps voulu de rapports de qualité et autres documents à la Commission.
b) Renforcement de la capacité des gouvernements à traiter l'information relative aux tendances du problème de la drogue à l'échelle internationale, et techniques et moyens d'action à adopter pour combattre ce problème.	b) Mesure dans laquelle les services consultatifs fournis aux gouvernements, à leur demande, ont permis à ceux-ci de renforcer leur aptitude à traiter l'information relative aux tendances du problème de la drogue à l'échelle internationale, et techniques et moyens d'action adoptés pour combattre ce problème.
c) Collaboration plus étroite entre les gouvernements dans le domaine juridique, et coopération entre eux aux fins de la répression du trafic illicite par voie maritime.	c) Une augmentation du nombre de gouvernements qui coopèrent à l'application des lois relatives au trafic de drogues par voie maritime (conclusion d'accords et de protocoles d'accord) et nombre d'opérations couronnées de succès.
d) Prévention du détournement des stupéfiants et des substances psychotropes aux fins du trafic illicite grâce à des mesures de contrôle appropriées.	d) i) Le nombre de cas de détournement de stupéfiants et de substances psychotropes aux fins du trafic illicite et les quantités détournées;

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

- |  |   |
|--|---|
| <p>e) Mise à la disposition des pays et autres entités compétentes d'un volume plus important d'informations juridiques à jour concernant le contrôle international des drogues.</p> | <p>ii) Le nombre de gouvernements qui suivent les recommandations de la Commission les incitant à mettre en oeuvre les dispositions des conventions relatives au contrôle des drogues qui visent à empêcher le détournement de substances utilisées dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes.</p> <p>e) Le nombre de gouvernements et autres entités compétentes ayant recours aux dépositaires d'informations juridiques.</p> |
|--|---|

### Facteurs externes

- 15.34 Les facteurs externes importants qui peuvent influencer sur la réalisation des résultats escomptés sont :
- a) l'empressement des gouvernements à s'acquitter des obligations qui leur incombent en matière d'établissement de rapports, notamment à communiquer les données qu'ils sont tenus de fournir conformément aux instruments applicables; b) l'empressement des gouvernements à collaborer entre eux; et c) l'empressement des gouvernements à porter à l'attention des responsables du Programme les faits nouveaux intervenus sur le plan juridique.

### Produits

- 15.35 Les produits prévus pour l'exercice biennal 2002-2003 sont les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts
    - i) Assemblée générale :
      - a. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapport annuel sur la mise en oeuvre des textes issus de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale, y compris le Plan d'action pour la mise en oeuvre de la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues;
    - ii) Conseil économique et social : documentation à l'intention des organes délibérants. Rapport annuel de la Commission des stupéfiants;
    - iii) Commission des stupéfiants :
      - a. Services fonctionnels pour les réunions. Trente-deux réunions plénières et 16 réunions du Comité plénier, ainsi que trois réunions plénières à la reprise de la session de la Commission; une réunion de la Commission au niveau ministériel; 80 réunions plénières et sessions de groupe de travail des organes subsidiaires de la Commission; et six réunions avec des missions permanentes entre les sessions;
      - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapport annuel du Directeur exécutif sur les activités opérationnelles et normatives du PNUCID; rapports annuels sur les réunions des cinq organes subsidiaires de la Commission; rapport biennal sur les mesures prises par les gouvernements pour atteindre les buts et objectifs fixés pour les années 2003 et 2008 dans la Déclaration politique adoptée par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire; deux rapports sur les

précurseurs et les produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes; un rapport sur les élections à l'Organe international de contrôle des stupéfiants qui doivent avoir lieu en 2004; rapport annuel sur les changements intervenus dans la portée des activités de contrôle des substances psychotropes; et six rapports distincts portant sur chaque plan d'action et série de mesures adoptés par les gouvernements aux fins du suivi de la session extraordinaire;

- iv) Groupes spéciaux d'experts : une réunion d'un groupe spécial d'experts sur la coopération internationale dans la lutte contre le trafic de drogues par voie maritime; et une réunion d'un groupe spécial d'experts sur les stratégies de réduction des risques dans le cadre des traités relatifs au contrôle des drogues;
- b) Autres activités de fond
  - i) Publications en série : deux répertoires des autorités nationales compétentes au titre des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues; deux répertoires des fabricants de stupéfiants, substances psychotropes et leurs précurseurs placés sous contrôle international; lois et règlements adoptés par les États parties aux conventions relatives au contrôle des drogues pour donner effet à ces conventions; et deux index des lois et règlements nationaux promulgués pour donner effet aux traités internationaux relatifs au contrôle des drogues;
  - ii) Promotion d'instruments juridiques : publication d'environ 60 notes verbales en tant que notifications au titre des traités relatifs au contrôle des drogues; informations et avis juridiques à fournir aux États concernant l'adhésion aux traités et la manière d'en assurer l'application intégrale; rassemblement, publication et diffusion des lois et réglementations nationales destinées à appliquer les conventions internationales relatives au contrôle international des drogues, notamment pour ce qui concerne la lutte contre le blanchiment de l'argent et le contrôle des précurseurs; et contribution à l'élaboration de lois et accords types;
- c) Coopération technique : conseils et services juridiques concernant des protocoles d'accord, contrats et arrangements pratiques avec les partenaires du PNUCID à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies; avis et services juridiques à fournir au Programme concernant la conclusion d'accords de coopération sous-régionaux, le financement d'activités, la création de bureaux extérieurs, les modalités d'exécution des projets et l'examen des contrats.

Tableau 15.11

**Ressources nécessaires : sous-programme 2**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003 (avant réévaluation des coûts)	2000-2001	2002-2003
Budget ordinaire				
Postes	5 580,8	5 894,2	42	45
Autres rubriques	747,3	733,6	–	–
<b>Total</b>	<b>6 328,1</b>	<b>6 627,8</b>	<b>42</b>	<b>45</b>
Fonds extrabudgétaires	9 986,9	10 872,6	11	11

- 15.36 Le montant de 6 627 800 dollars prévu au budget doit permettre de reconduire 42 postes et de financer la création de trois nouveaux postes destinés à renforcer le Groupe d'évaluation des conventions et le secrétariat de la Commission afin de leur permettre de s'acquitter des tâches qui leur incombent en application de la Déclaration politique adoptée à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale; il doit aussi permettre de couvrir les dépenses, en diminution légère, au titre des consultants, des réunions des groupes d'experts, des déplacements du personnel et des travaux contractuels d'imprimerie à prévoir pour permettre aux deux secrétariats de s'acquitter de leurs fonctions.

### Sous-programme 3

#### Réduction de la demande : prévention et réduction de l'abus des drogues, traitement et réinsertion des victimes de la drogue

*Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 887 600 dollars*

- 15.37 Ce sous-programme relève de la Division des opérations et de l'analyse. Le programme de travail a été formulé sur la base du sous-programme 3 du programme 13 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005.

Tableau 15.12

#### Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

**Objectif :** Accroître les moyens dont disposent les gouvernements pour élaborer des politiques et des stratégies efficaces de réduction de la demande afin de lutter contre l'abus des drogues.

*Réalisations escomptées*

*Indicateurs de succès*

a) Progrès réalisés pour atteindre les objectifs de réduction de la demande de drogues énoncés dans la Déclaration politique de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale et dans la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues et le Plan d'action pour sa mise en oeuvre.

b) Mise en place de systèmes de collecte de données nouveaux ou renforcés dans un grand nombre de pays.

c) Utilisation accrue par les États Membres de méthodes normalisées et d'indicateurs clefs pour la collecte de données sur l'abus des drogues.

d) Application par les États Membres de stratégies et de programmes de réduction de la demande de portée plus générale.

a) L'augmentation du nombre d'États Membres adoptant des plans et stratégies de réduction de la demande et de réinsertion nouveaux ou améliorés prévoyant une action de la part des autorités de police et des autorités chargées de la santé publique et de l'aide sociale, ainsi que de la part de la société civile, conformément à la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues et au Plan d'action pour sa mise en oeuvre.

b) Le nombre d'États Membres ayant mis en place des systèmes opérationnels de collecte de données.

c) Le nombre d'États Membres qui utilisent des méthodes normalisées et harmonisées pour la collecte de données sur l'abus des drogues pour au moins un des indicateurs clefs.

d) Le nombre d'États Membres qui ont mis en place des stratégies et des programmes de réduction de la demande de portée plus générale.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
e) Acceptation et utilisation par les États Membres des différents guides qui ont été établis spécialement sur les questions de prévention et de traitement.	e) L'obtention d'un consensus au cours des séminaires et ateliers et des réunions de groupes d'experts sur ce qui constitue une prévention effective parmi les jeunes scolarisés, les jeunes à risque et les femmes, et la mise au point de formes de traitement fondées sur l'évaluation des besoins et les résultats des études.

### Facteurs externes

- 15.38 Les facteurs externes importants qui peuvent influencer l'obtention des réalisations escomptées sont les suivants : a) la volonté des États Membres de : i) parvenir à un consensus sur ce qui constitue des principes de prévention effective parmi les différents groupes cibles; ii) élaborer des plans et stratégies de réduction de la demande nouveaux et renforcés; iii) fournir en temps voulu des informations de qualité, notamment sur les progrès accomplis; iv) adopter des méthodes normalisées et des indicateurs clefs pour la collecte de données sur l'abus des drogues; et v) mettre en place des systèmes pour la collecte et l'analyse des données sur l'abus des drogues; et b) la volonté des donateurs de fournir des fonds pour : i) les activités mondiales du PNUCID visant à promouvoir la normalisation des méthodes et des indicateurs clefs pour la collecte de données sur l'abus des drogues; et ii) l'assistance fournie par le PNUCID aux États Membres afin de mettre en place des systèmes de collecte de données.

### Produits

- 15.39 Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, les produits seront les suivants :
- a) Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts
    - i) Commission des stupéfiants. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapport annuel sur la situation mondiale en matière d'abus des drogues, établi sur la base des réponses au questionnaire sur les rapports annuels et des renseignements complémentaires fournis par les gouvernements; un rapport sur le Plan d'action pour la mise en oeuvre de la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues, établi sur la base des réponses au questionnaire biennal;
    - ii) Groupes spéciaux d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires). Quatre réunions thématiques de groupes d'experts sur l'élaboration de guides pour la prévention de l'abus des drogues parmi les jeunes scolarisés, les jeunes à risque et les femmes, et d'un manuel sur les techniques de communication efficaces pour la prévention de l'abus des drogues; une réunion mondiale et trois réunions régionales de groupes d'experts sur l'amélioration de la capacité de collecte de données et l'harmonisation des indicateurs concernant l'abus des drogues; trois réunions thématiques mondiales et une réunion thématique régionale de groupes d'experts en vue d'élaborer des principes directeurs pour le traitement de l'abus des drogues, la formation et l'agrément des conseillers sur l'abus des drogues, le traitement dans le système de justice pénale, et le traitement au sein de la communauté;
  - b) Autres activités de fond
    - i) Publications en série (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) : un guide de formation sur les évaluations rapides des situations; une étude sur l'injection de drogues et les comportements à risque; un guide à l'intention des décideurs et des planificateurs sur

l'élaboration de programmes de prévention de l'abus des drogues; un guide sur l'établissement de normes de soins pour le traitement de l'abus des drogues; une brochure sur le traitement et la réinsertion des victimes de l'abus des drogues au sein de la communauté; un guide sur les meilleures pratiques dans la prévention de l'abus des drogues; un manuel pour l'élaboration de programmes scolaires de prévention de l'abus des drogues; un manuel sur la communication pour la prévention de l'abus des drogues; une étude sur les questions relatives à la prévention de l'abus des drogues pour les femmes; et un guide sur la formation et l'agrément des conseillers sur l'abus des drogues;

- ii) Documents techniques : gestion et amélioration de la base de données du Système international d'évaluation de l'abus des drogues aux fins de l'analyse et de la diffusion de données sur l'abus des drogues et la réduction de la demande aux gouvernements, aux organismes de recherche, à d'autres organismes internationaux et à des particuliers;
- c) Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires). Réunions de consultation avec des réseaux internationaux et régionaux d'épidémiologie de l'abus des drogues (12); réunions de consultation sur les questions de prévention de l'abus des drogues et de traitement avec des organismes des Nations Unies – ONUSIDA, OMS, UNICEF, UNESCO et OIT (12);
- d) Coopération technique (fonds extrabudgétaires). Services consultatifs : fourniture de services consultatifs aux États Membres, à leur demande, au sujet de l'application de la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues; et fourniture de services consultatifs aux États Membres, à leur demande, pour le renforcement de la capacité de collecte de données, conformément à la Déclaration politique de 1998.

Tableau 15.13

**Ressources nécessaires : sous-programme 3**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003 (avant réévaluation des coûts)	2000-2001	2002-2003
Budget ordinaire				
Postes	408,1	585,4	3	4
Autres rubriques	311,5	302,2	–	–
<b>Total</b>	<b>719,6</b>	<b>887,6</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Fonds extrabudgétaires	39 755,5	41 975,6	82	82

- 15.40 Le montant prévu de 887 600 dollars devrait permettre le maintien de trois postes et d'un poste transférés du sous-programme 1, et il tient compte d'une légère réduction des ressources affectées aux autres rubriques pour des réunions de groupes d'experts, les frais de voyage du personnel, les frais d'impression à l'extérieur et d'autres services contractuels afin d'exécuter les activités relatives en particulier à l'application de la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues et du Plan d'action pour sa mise en oeuvre, adoptés par l'Assemblée générale à sa session extraordinaire.

**Sous-programme 4**  
**Réduction de l'offre : élimination des cultures illicites**  
**et répression du trafic de drogues**

*Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 3 585 500 dollars*

15.41 Le sous-programme relève de la Division des opérations et de l'analyse. Le programme de travail a été formulé sur la base du sous-programme 4 du programme 13 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005.

Tableau 15.14

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès**

**Objectif 1** : Renforcer la capacité des gouvernements de mesurer l'ampleur, les causes et les conséquences de la production illicite et, compte tenu de ces informations, de concevoir des mesures efficaces pour l'éliminer, notamment à l'aide d'activités de développement de substitution.

*Réalisations escomptées*

*Indicateurs de succès*

a) Progrès réalisés pour atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration politique de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale et dans le Plan d'action sur la coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et les activités de substitution.

b) Mise à la disposition des États Membres, des organismes nationaux et internationaux et d'autres institutions de directives, de données, d'informations et d'analyses fiables et à jour concernant la réduction de l'offre de drogues, y compris les mesures de lutte contre la production et le trafic de drogues et les activités de développement de substitution et les stratégies relatives à leur mise en oeuvre.

c) Adhésion aux approches novatrices et aux meilleures pratiques préconisées par le PNUCID concernant les mesures de répression et les activités de développement de

a) Le nombre de pays ayant intégré les stratégies et recommandations formulées par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire dans leurs politiques de contrôle des drogues aux niveaux national et international.

b) i) Une liste des pays qui ont créé des mécanismes de surveillance des cultures illicites, y compris sous abri, ainsi que du trafic de drogues;  
 ii) Le niveau des activités de renseignement opérationnelles et des analyses stratégiques des tendances et schémas nouveaux qui sont mises en place et utilisées par les autorités et organisations nationales, régionales et internationales compétentes;

iii) Une diffusion plus large des informations techniques sur les méthodes d'analyse des drogues et de leurs précurseurs;

iv) Une amélioration de la qualité des informations sur les cultures illicites et la production de stupéfiants.

c) Le nombre de pays qui incorporent dans leurs plans de développement les approches novatrices et les meilleures pratiques préconisées par le PNUCID concernant les mesures de répression



<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
substitution et intégration de celles-ci dans les plans de développement nationaux et dans les stratégies internationales.	et les activités de développement de substitution.
d) Amélioration de la coopération régionale et internationale entre les États Membres dans le domaine de la réduction de l'offre.	d) L'augmentation du nombre d'États et d'organisations régionales qui coopèrent activement à la lutte contre la culture de drogues illicites et leur trafic.
e) Amélioration du contrôle des précurseurs et élimination ou réduction sensible des cultures illicites de coca, de cannabis et de pavot à opium d'ici à 2008, conformément aux articles 14 et 19 de la Déclaration politique.	e) L'augmentation du nombre d'États Membres qui formulent et appliquent des politiques plus efficaces en vue d'éliminer ou de réduire sensiblement les cultures illicites, y compris sous abri, de coca, de cannabis et de pavot à opium.

**Objectif 2 :** Apporter une assistance et un appui, sur leur demande, aux États Membres, en particulier les États de transit et les pays en développement qui en ont besoin, visant à augmenter leurs capacités de lutte contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes et les produits chimiques précurseurs nécessaires à leur production et fabrication illicites, en tenant compte des plans et initiatives nationaux, et insister sur l'importance de la coopération bilatérale, sous-régionale, régionale et internationale dans la lutte contre le trafic illicite de drogues.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
a) Progrès réalisés pour atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration politique adoptée par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire et dans le Plan d'action contre la fabrication illicite, le trafic et l'abus de stimulants du type amphétamine et de leurs précurseurs.	a) i) Le nombre de pays ayant intégré les stratégies et recommandations formulées par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire dans leurs politiques de contrôle des drogues aux niveaux national et international; ii) L'augmentation du nombre d'États de transit qui signalent des opérations réussies de coopération régionale, d'interdiction, d'arrestation et de saisie.
b) Amélioration de la capacité des laboratoires nationaux chargés de tester les drogues et les précurseurs afin d'appuyer les activités des autorités de police pour le contrôle des drogues sur la base du concept des « bonnes pratiques de laboratoire ».	b) Le nombre de laboratoires qui fonctionnent selon des normes internationalement acceptées et qui fournissent des rapports de qualité aux tribunaux.
c) Utilisation accrue des organes chargés d'assurer le respect des lois, et production centralisée et distribution mondiale d'ensemble d'outils pour l'identification des drogues et des précurseurs.	c) i) Le nombre d'agents de la force publique formés à l'utilisation des outils pour l'identification des drogues et des précurseurs; ii) Une augmentation du nombre de saisies de drogues.

## Facteurs externes

15.42 Les facteurs externes importants qui peuvent influencer l'obtention des réalisations escomptées sont les suivants : a) la volonté des gouvernements ou des organismes de fournir des contributions, des efforts et des services afin d'appuyer les objectifs des projets; b) un nombre insuffisant d'institutions qui coopèrent ou participent à l'élaboration des études de validation; c) la volonté des autorités gouvernementales d'apprécier la valeur des éléments de preuve médico-légaux dans le système judiciaire et la volonté des gouvernements d'accorder un rang de priorité élevé à la création ou à l'amélioration d'installations d'appui médico-légal; d) la volonté des gouvernements de fournir des données actualisées et précises; e) le manque éventuel de coopération entre les laboratoires, et entre les laboratoires et les autorités de police, à l'intérieur des pays et entre les pays; f) une situation politique qui ne permet pas la sécurité d'accès aux zones d'enquête; g) la volonté des laboratoires participant aux Exercices de collaboration internationaux de fournir la documentation nécessaire; h) un manque de conditions de base aux niveaux national et régional, y compris un manque de compréhension des rôles et des responsabilités qui sont nécessaires pour la mise en place de programmes opérationnellement efficaces de renseignement sur les drogues; et i) les ressources extrabudgétaires disponibles.

## Produits

15.43 Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, les produits ci-après seront exécutés :

- a) Services fournis à des organes intergouvernementaux et à des organes d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)
  - i) Commission des stupéfiants : documentation à l'intention des organes délibérants : rapport annuel sur le suivi du Plan d'action sur la coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et les activités de substitution;
  - ii) Groupes spéciaux d'experts : une réunion d'un groupe spécial d'experts sur chacun des thèmes suivants : un guide sur les meilleures pratiques pour l'application des lois; la définition des meilleures pratiques pour les activités de substitution; les aspects scientifiques de l'identification et de l'analyse des substances placées sous contrôle afin de ré-examiner et d'actualiser les méthodes et techniques analytiques utilisées pour l'identification et l'analyse des substances psychotropes; les procédures concernant la détention et la manutention des drogues et la destruction des grandes quantités saisies et des matières biologiques excédentaires après les analyses en laboratoire; la révision et la mise à jour du programme de formation du PNUCID sur les méthodes utilisées pour l'identification et l'analyse des drogues dans les articles saisis et des spécimens biologiques; deux réunions du Comité permanent du Programme international de contrôle de la qualité, qui est chargé d'analyser et d'évaluer les résultats de deux séries d'Exercices de collaboration internationaux organisés chaque année;
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)
  - i) Publications en série : deux publications sur les tendances mondiales du trafic illicite de drogues; deux éditions d'un manuel révisé sur les méthodes recommandées pour l'identification et l'analyse des drogues placées sous contrôle; une révision du dictionnaire multilingue; une révision du glossaire de termes pour le contrôle de la qualité et les bonnes pratiques de laboratoire; des directives à l'intention du personnel des laboratoires et de la police sur les procédures relatives à la détection et à la manutention des drogues et à la destruction des grandes quantités saisies et des matières biologiques ex-

cédentaires après les analyses en laboratoire; et deux versions révisées des syllabus de formation (niveau de base et niveau avancé) pour l'identification et l'analyse des drogues dans les articles saisis et des spécimens biologiques;

- ii) Documents techniques : diffusion dans le monde entier de documents techniques auprès des laboratoires nationaux d'analyse des drogues, des services chargés de la répression en matière de drogues et des services de santé : manuels publiés par l'Organisation des Nations Unies, dictionnaire multilingue des stupéfiants et des substances psychotropes sous contrôle international et bibliographies; huit rapports d'évaluation sur les résultats des Exercices de collaboration internationaux (évaluation des données analytiques émanant des laboratoires participants); huit rapports récapitulatifs sur les Exercices de collaboration internationaux (analyse statistique des données émanant des laboratoires participants); un document technique et des directives à l'appui d'une activité spécialisée d'application des lois relatives à la lutte contre le trafic de stimulants du type amphétamine; un document technique et des directives sur l'évaluation de l'impact des activités de substitution; deux notes scientifiques et techniques; quatre bibliographies et articles sélectionnés sur l'identification et l'analyse des drogues, substances chimiques et précurseurs placés sous contrôle; un manuel technique concernant les meilleures pratiques pour les activités de substitution; deux modules de formation sur les procédures pour l'analyse des drogues et des précurseurs; et un rapport technique sur les tendances concernant les drogues synthétiques, en particulier les stimulants du type amphétamine;
- c) Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)
  - i) En coopération avec d'autres organismes compétents, amélioration et gestion d'un mécanisme pour la collecte, l'analyse et la diffusion systématiques de données scientifiques fiables provenant de laboratoires sur la situation en matière de drogues afin d'appuyer les activités opérationnelles et de renseignement;
  - ii) Organisation, chaque année, de deux séries expérimentales d'Exercices de collaboration internationaux portant sur l'analyse d'échantillons non identifiés;
  - iii) Coopération accrue avec les organismes des Nations Unies et les institutions financières compétentes pour promouvoir les activités de substitution par des consultations et la fourniture de services consultatifs;
  - iv) Coopération accrue avec les organismes des Nations Unies et les organisations internationales compétentes pour promouvoir l'application des lois sur les drogues par des consultations et des échanges d'informations;
  - v) Participation à deux réunions de groupes spéciaux d'experts sur les questions relatives aux activités de substitution et des questions apparentées;
  - vi) Participation à huit réunions de groupes spéciaux d'experts, séminaires et ateliers sur les questions relatives à l'application des lois et des questions apparentées;
  - vii) Conseils et services scientifiques fournis à des organisations et organes internationaux concernant les drogues et substances placées sous contrôle ou qui font l'objet d'un examen en vue de leur inscription sur les listes, recherche sur la documentation et collecte de données, conseils généraux de nature scientifique;
- d) Coopération technique (fonds extrabudgétaires)
  - i) Fourniture de services d'appui, d'informations et de conseils scientifiques de haute qualité aux gouvernements, et aux organisations et institutions nationales et internatio-

- nales sur une vaste gamme de questions scientifiques et techniques concernant les drogues;
- ii) Deux missions pour donner des avis techniques aux États Membres sur les activités de substitution;
  - iii) Huit missions pour fournir une assistance technique aux États Membres sur les mesures de répression;
  - iv) Deux ateliers régionaux et sous-régionaux ou réunions de chefs de laboratoires d'analyse des drogues, d'agents de la force publique et d'autorités judiciaires afin de promouvoir la collaboration entre les services de laboratoire et les organismes de contrôle des drogues;
  - v) Formation de 50 scientifiques et chefs de laboratoires nationaux d'analyse des drogues;
  - vi) Deux projets nationaux et régionaux concernant le renforcement ou l'établissement de laboratoires nationaux d'analyse des drogues;
  - vii) Fourniture d'un millier d'échantillons de référence aux laboratoires nationaux d'analyse des drogues;
  - viii) Fourniture d'environ 500 trousseaux pour l'analyse des drogues et des précurseurs aux autorités nationales compétentes.

Tableau 15.15

**Ressources nécessaires : sous-programme 4**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003	2000-2001	2002-2003
		(avant réévaluation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	1 574,7	2 352,1	12	17
Autres rubriques	1 029,4	1 233,4	–	–
<b>Total</b>	<b>2 604,1</b>	<b>3 585,5</b>	<b>12</b>	<b>17</b>
Fonds extrabudgétaires	115 242,5	120 507,6	162	159

- 15.44 Le montant prévu de 3 585 500 dollars permettrait de renforcer considérablement les activités du sous-programme 4 et de couvrir les dépenses concernant : le maintien de 12 postes et le redéploiement interne de cinq postes d'administrateur (1 poste des services administratifs et de gestion, et 4 postes du sous-programme 1); et une augmentation des ressources allouées aux autres rubriques, afin de renforcer les capacités de recherche et d'analyse, les travaux scientifiques du laboratoire du Programme, ses bases de données et normes mondiales sur les drogues, ainsi que l'exécution d'activités connexes visant à éliminer les cultures illicites et le trafic illicite des drogues.

## D. Appui au programme

### *Les ressources nécessaires concernent exclusivement les fonds extrabudgétaires*

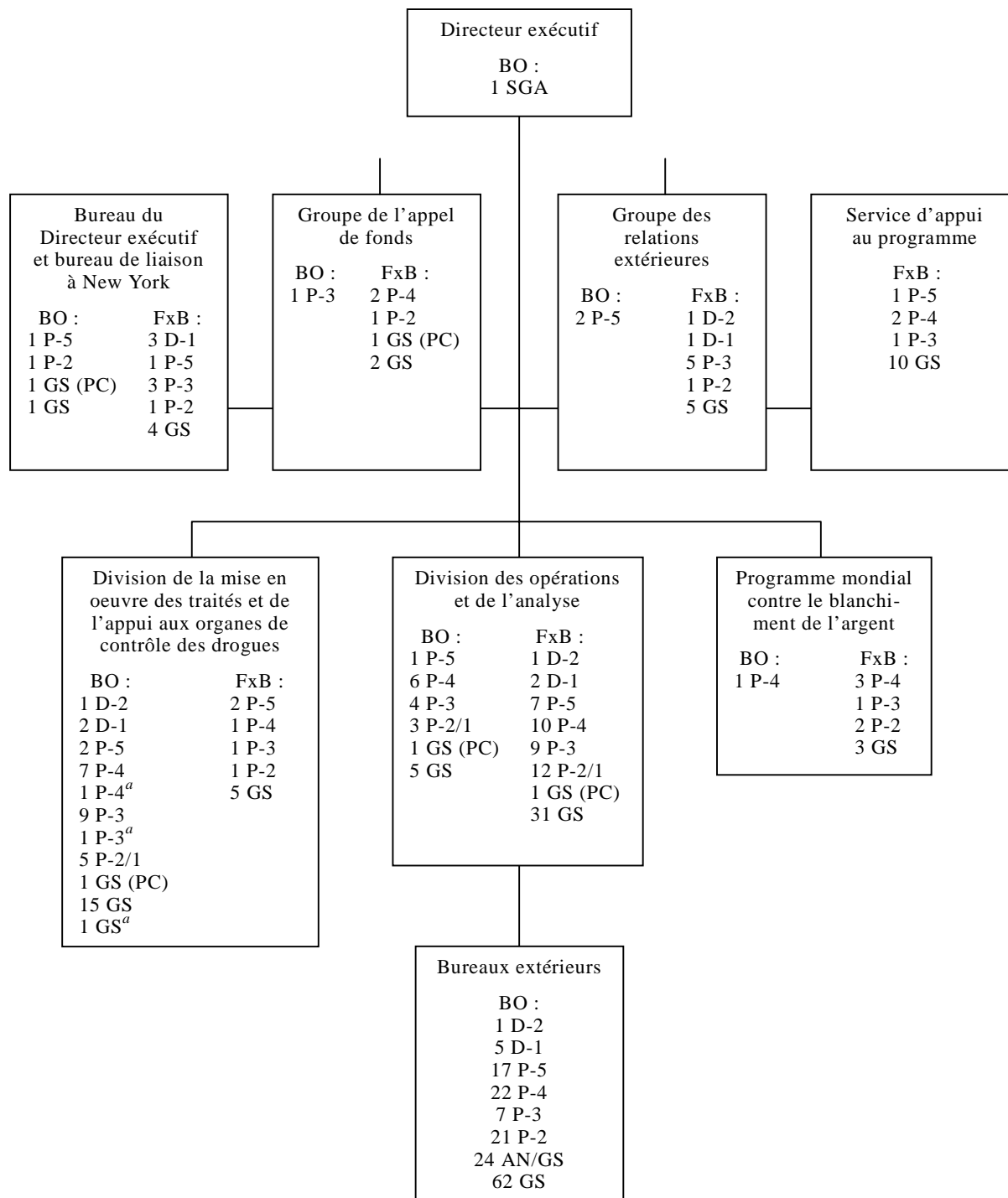
- 15.45 L'appui au programme, qui est imputé sur le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, englobe le coût du Service de l'appui au programme, qui assure des services dans le domaine du budget et des finances et des services consultatifs de gestion. Des services d'appui sont également fournis par l'Office des Nations Unies à Vienne, l'ONUDI, le PNUD et le Bureau de la planification du programme, du budget et de la comptabilité du Secrétariat, les prestations en question étant remboursées par le Fonds. Le projet de budget du Fonds pour l'exercice biennal 2002-2003 a été présenté pour examen au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires en février 2001 et a été approuvé par la Commission des stupéfiants en mars 2001.

Tableau 15.16

### Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003 (avant réévaluation des coûts)	2000-2001	2002-2003
Fonds extrabudgétaires				
Postes	1 718,6	1 714,5	14	14
Autres rubriques	6 280,9	7 733,5	–	–
<b>Total</b>	<b>7 999,5</b>	<b>9 448,0</b>	<b>14</b>	<b>14</b>

**Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues**  
**Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2002-2003**



<sup>a</sup> Nouveaux postes.

## Annexe

## Montant indicatif des ressources nécessaires Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

Tableau A.15.1

### Prévisions de dépenses, par grande rubrique et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Rubrique	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
A. Organes directeurs	781,6	1 126,7	–	–	1 126,7	56,9	1 183,6
B. Direction exécutive et administration	1 645,5	1 501,0	(177,3)	(11,8)	1 323,7	21,1	1 344,8
C. Programme de travail	11 657,2	11 090,5	826,1	7,4	11 916,6	265,0	12 181,6
<b>Total (1)</b>	<b>14 084,3</b>	<b>13 718,2</b>	<b>648,8</b>	<b>4,7</b>	<b>14 367,0</b>	<b>343,0</b>	<b>14 710,0</b>

2) *Fonds extrabudgétaires<sup>a</sup>*

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
	–	–	a) Services d'appui à :	
	8 633,5	7 999,5	i) Des organismes des Nations Unies	–
			ii) Des activités extrabudgétaires	9 448,0
			b) Activités de fond	
	7 236,9	6 886,6	Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	6 929,1
			c) Projets opérationnels	
	120 647,8	172 704,6	Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	181 877,5
<b>Total (2)</b>	<b>136 518,2</b>	<b>187 590,7</b>		<b>198 254,6</b>
<b>Total [(1) + (2)]</b>	<b>150 602,5</b>	<b>201 308,9</b>		<b>212 964,6</b>

<sup>a</sup> Comprend toutes les ressources du Fonds du PNUCID, dont le budget d'appui biennal et les projets financés par le PNUCID, exécutés par le Programme, d'autres organisations internationales et non gouvernementales et des gouvernements.

Tableau A.15.2

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Postes	11 307,3	9 788,1	460,4	4,7	10 248,5	265,2	10 513,7
Autres dépenses de personnel	383,5	356,7	–	–	356,7	(1,0)	355,7
Rémunération de non- fonctionnaires	83,0	86,0	–	–	86,0	–	86,0
Consultants et experts	353,8	773,3	(46,8)	(6,0)	726,5	(2,4)	724,1
Voyages de représentants	698,6	1 040,7	–	–	1 040,7	56,9	1 097,6
Voyages du personnel	338,7	528,8	–	–	528,8	28,9	557,7
Services contractuels	400,9	477,4	47,2	9,8	524,6	(1,9)	522,7
Frais généraux de fonctionnement	155,5	248,7	108,0	43,4	356,7	(1,1)	355,6
Dépenses de représentation	2,7	2,2	–	–	2,2	(0,1)	2,1
Fournitures et accessoires	106,3	111,5	–	–	111,5	(0,3)	111,2
Mobilier et matériel	254,0	304,8	80,0	26,2	384,8	(1,2)	383,6
<b>Total (1)</b>	<b>14 084,3</b>	<b>13 718,2</b>	<b>648,8</b>	<b>4,7</b>	<b>14 367,0</b>	<b>343,0</b>	<b>14 710,0</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	2002-2003 Dépenses prévues
Postes	39 769,1	50 131,4	52 503,4
Autres dépenses de personnel	1 173,9	1 597,9	1 683,0
Consultants et experts	10 151,1	15 028,3	15 769,9
Voyages du personnel	4 771,4	6 738,4	6 817,6
Services contractuels	21 581,3	31 705,3	32 843,5
Frais généraux de fonctionnement	8 834,7	12 449,7	13 048,7
Fournitures et accessoires	5 288,2	7 208,7	7 855,7
Mobilier et matériel	23 154,7	33 719,5	36 074,5
Amélioration des locaux	1 026,8	1 290,1	1 385,6
Subventions et contributions	14 993,6	21 885,0	23 006,0
Dépenses diverses	5 773,4	5 836,4	7 266,7
<b>Total (2)</b>	<b>136 518,2</b>	<b>187 590,7</b>	<b>198 254,6</b>
<b>Total [(1) + (2)]</b>	<b>150 602,5</b>	<b>201 308,9</b>	<b>212 964,6</b>



Tableau A.15.3

**Postes nécessaires**

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2000- 2001	2002- 2003	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires <sup>a</sup>		2000- 2001	2002- 2003
			2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003		
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	1	1	–	–	3	3	4	4
D-1	2	2	–	–	11	11	13	13
P-5	6	6	–	–	28	28	34	34
P-4/3	28	30	–	–	67	67	95	97
P-2/1	9	9	–	–	39	39	48	48
<b>Total partiel</b>	<b>47</b>	<b>49</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>148</b>	<b>148</b>	<b>195</b>	<b>197</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	3	3	–	–	26	26	29	29
Autres classes	21	22	–	–	125	122	146	144
<b>Total partiel</b>	<b>24</b>	<b>25</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>151</b>	<b>148</b>	<b>175</b>	<b>173</b>
<b>Total général</b>	<b>71</b>	<b>74</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>299</b>	<b>296</b>	<b>370</b>	<b>370</b>

<sup>a</sup> Comprend tous les postes extrabudgétaires du PNUCID financés par le budget d'appui biennal du Fonds du PNUCID, ainsi que les postes créés au titre des activités des projets exécutés par le Programme, à l'exception des postes locaux créés au titre des projets à l'échelon des pays.

**Organes directeurs**

Tableau A.15.4

**Prévisions de dépenses, par organe directeur**

(En milliers de dollars des États-Unis)

*Budget ordinaire*

Rubrique	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
<b>Organe directeur</b>							
1. Commission des stupéfiants	180,6	407,8	–	–	407,8	22,3	430,1
2. Organe international de contrôle des stupéfiants	601,0	718,9	–	–	718,9	34,6	753,5
<b>Total</b>	<b>781,6</b>	<b>1 126,7</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 126,7</b>	<b>56,9</b>	<b>1 183,6</b>

Tableau A.15.5

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

*Budget ordinaire*

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Rémunération de non- fonctionnaires	83,0	86,0	–	–	86,0	–	86,0
Voyages de représentants	698,6	1 040,7	–	–	1 040,7	56,9	1 097,6
<b>Total</b>	<b>781,6</b>	<b>1 126,7</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 126,7</b>	<b>56,9</b>	<b>1 183,6</b>

**Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)**
*Rémunération de non-fonctionnaires*

- A.15.1 Le montant demandé (86 000 dollars, inchangé) doit couvrir les émoluments versés aux membres de l'OICS conformément à la résolution 35/218 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1980, et se décompose comme suit, annuellement : 5 000 dollars au Président, 4 000 dollars à chacun des deux Vice-Présidents et 3 000 dollars à chacun des 10 autres membres.

*Voyages des représentants*

- A.15.2 Le montant demandé (1 040 700 dollars, inchangé) doit permettre de couvrir les frais de voyage des représentants des 53 États membres de la Commission des stupéfiants, du Président de l'Organe et du Président de la Sous-Commission, qui doivent participer aux sessions annuelles de la Commission des stupéfiants et à une reprise de la session de la Commission, organisée la seconde année de chaque exercice biennal pour examiner et approuver le budget-programme du Fonds du PNUCID; de 23 représentants aux deux réunions annuelles de la Sous-Commission; au titre de six sessions de l'Organe; et au titre des enquêtes locales effectuées en application de l'article 14 de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, telle qu'elle a été modifiée par le Protocole de 1972.

**Direction exécutive et administration**

Tableau A.15.6

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense et par source de financement**

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Postes	1 158,7	1 032,7	(177,3)	(17,1)	855,4	18,0	873,4
Autres dépenses de personnel	383,5	356,7	–	–	356,7	(1,0)	355,7
Consultants et experts	24,4	29,5	–	–	29,5	(0,2)	29,3
Voyages du personnel	76,2	79,9	–	–	79,9	4,4	84,3
Dépenses de représentation	2,7	2,2	–	–	2,2	(0,1)	2,1
<b>Total (1)</b>	<b>1 645,5</b>	<b>1 501,0</b>	<b>(177,3)</b>	<b>(11,8)</b>	<b>1 323,7</b>	<b>21,1</b>	<b>1 344,8</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
			a) Services d'appui à :	
	-	-	i) Des organismes des Nations Unies	-
	-	-	ii) Des activités extrabudgétaires	-
	1 941,2	2 414,0	b) Activités de fond	2 411,9
	-	-	c) Projets opérationnels	-
<b>Total (2)</b>	<b>1 941,2</b>	<b>2 414,0</b>		<b>2 411,9</b>
<b>Total [(1) + (2)]</b>	<b>3 586,7</b>	<b>3 915,0</b>		<b>3 756,7</b>

Tableau A.15.7

**Postes nécessaires**

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total		
	2000- 2001	2002- 2003	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2000- 2001	2002- 2003	
			2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003			
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>									
SGA	1	1	-	-	-	-	1	1	
D-1	-	-	-	-	3	3	3	3	
P-5	1	1	-	-	1	1	2	2	
P-4/3	1	-	-	-	3	3	4	3	
P-2/1	1	1	-	-	1	1	2	2	
<b>Total partiel</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	
<b>Agents des services généraux</b>									
1re classe	1	1	-	-	-	-	1	1	
Autres classes	1	1	-	-	4	4	5	5	
<b>Total partiel</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	
<b>Total général</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>18</b>	<b>17</b>	

**Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)**

*Postes*

- A.15.3 Le montant de 855 400 dollars, représentant une baisse de 177 300 dollars, doit permettre de couvrir le coût de cinq postes comme indiqué au tableau A.15.7. La baisse est due à la réaffectation d'un poste P-4 au sous-programme 4 afin de renforcer les activités de recherche au titre de ce sous-programme.

*Autres dépenses de personnel*

- A.15.4 Le montant demandé (356 700 dollars, inchangé) se répartit comme suit : 331 200 dollars pour le personnel temporaire (178 700 dollars pour l'emploi de personnel surnuméraire en période de pointe; 100 100 dollars pour le remplacement de fonctionnaires en congé de maladie de longue du-

rée ou en congé de maternité; et 52 400 dollars pour les services d'édition nécessaires au *World Drug Report*) et 25 500 dollars au titre des heures supplémentaires.

*Consultants et experts*

- A.15.5 Le montant demandé (29 500 dollars, inchangé) doit permettre de couvrir le coût de services de consultants spécialisés dans un certain nombre de domaines, notamment les questions politiques et les questions de coopération, de développement et d'orientation.

*Voyages du personnel*

- A.15.6 Le montant prévu (79 900 dollars, inchangé) est nécessaire pour permettre au Directeur exécutif et à ses collaborateurs d'assister aux réunions de la session ordinaire de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et d'autres organes s'intéressant aux questions relatives au contrôle des drogues.

*Dépenses de représentation*

- A.15.7 Le montant de 2 200 dollars, inchangé, doit permettre de couvrir le coût des réceptions officielles qui seront organisées à l'occasion des sessions de la Commission des stupéfiants et de l'Organe international de contrôle des stupéfiants.

## Programme de travail

Tableau A.15.8

### Prévisions de dépenses, par sous-programme et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Sous-programme	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
1. Coordination et promotion du contrôle international des drogues	1 352,4	1 438,7	(623,0)	(43,3)	815,7	18,9	834,6
2. Élaboration des politiques et suivi de la lutte internationale contre la drogue	7 487,9	6 328,1	299,7	4,7	6 627,8	160,9	6 788,7
3. Réduction de la demande : prévention et réduction de l'abus des drogues, traitement et réadaptation des victimes de la drogue	2 816,9	719,6	168,0	23,3	887,6	18,5	906,1
4. Réduction de l'offre : élimination des cultures illicites et répression du trafic des drogues	–	2 604,1	981,4	37,6	3 585,5	66,7	3 652,2
<b>Total (1)</b>	<b>11 657,2</b>	<b>11 090,5</b>	<b>826,1</b>	<b>7,4</b>	<b>11 916,6</b>	<b>265,0</b>	<b>12 181,6</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
			a) Services d'appui à :	
	-	-	i) Des organismes des Nations Unies	-
	-	-	ii) Des activités extrabudgétaires	
			b) Activités de fond	
			Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	4 517,2
	5 295,7	4 472,6		
			c) Projets opérationnels	
			Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	181 877,5
	120 647,8	172 704,6		
<b>Total (2)</b>	<b>125 943,5</b>	<b>177 177,2</b>		<b>186 394,7</b>
<b>Total [(1) + (2)]</b>	<b>137 600,7</b>	<b>188 267,7</b>		<b>198 576,3</b>

Tableau A.15.9

**Postes nécessaires**

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2000-2001	2002-2003	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2000-2001	2002-2003
			2000-2001	2002-2003	2000-2001	2002-2003		
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	1	1	-	-	3	3	4	4
D-1	2	2	-	-	8	8	10	10
P-5	5	5	-	-	26	26	31	31
P-4/3	27	30	-	-	61	61	88	91
P-2/1	8	8	-	-	38	38	46	46
<b>Total partiel</b>	<b>43</b>	<b>46</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>136</b>	<b>136</b>	<b>179</b>	<b>182</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	2	2	-	-	26	26	28	28
Autres classes	20	21	-	-	111	108	131	129
<b>Total partiel</b>	<b>22</b>	<b>23</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>137</b>	<b>134</b>	<b>159</b>	<b>157</b>
<b>Total général</b>	<b>65</b>	<b>69</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>273</b>	<b>270</b>	<b>338</b>	<b>339</b>

Tableau A.15.10

**Répartition des ressources par sous-programme, en pourcentage**

<i>Sous-programme</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
1. Coordination et promotion du contrôle international des drogues	6,9	7,0
2. Élaboration des politiques et suivi de la lutte internationale contre la drogue	55,6	5,8
3. Réduction de la demande : prévention et réduction de l'abus des drogues, traitement et réadaptation de victimes de la drogue	7,4	22,5
4. Réduction de l'offre : élimination des cultures illicites et répression du trafic de drogues	30,1	64,7
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

**Sous-programme 1**
**Coordination et promotion du contrôle international des drogues**

Tableau A.15.11

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense et par source de financement**

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

<i>Objet de dépense</i>	<i>1998-1999 Dépenses effectives</i>	<i>2000-2001 Crédits ouverts</i>	<i>Augmentation</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Réévaluation des coûts</i>	<i>2002-2003 Dépenses prévues</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>			
Postes	1 235,9	1 191,8	(630,4)	(52,8)	561,4	16,8	578,2
Consultants et experts	–	101,2	(49,3)	(48,7)	51,9	(0,1)	51,8
Voyages du personnel	16,7	55,8	(4,2)	(7,5)	51,6	2,8	54,4
Services contractuels	99,8	89,9	60,9	67,7	150,8	(0,6)	150,2
<b>Total (1)</b>	<b>1 352,4</b>	<b>1 438,7</b>	<b>(623,0)</b>	<b>(43,3)</b>	<b>815,7</b>	<b>18,9</b>	<b>834,6</b>

 2) *Fonds extrabudgétaires*

<i>Objet de dépense</i>	<i>1998-1999 Dépenses effectives</i>	<i>2000-2001 Dépenses estimatives</i>	<i>Provenance des fonds</i>	<i>2002-2003 Dépenses prévues</i>
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
			b) Activités de fond	
	150,0	–	Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	–
			Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	
	2 313,5	2 303,8		2 309,4

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
	9 027,7	9 888,5	c) Projets opérationnels Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	10 729,5
<b>Total (2)</b>	<b>11 491,2</b>	<b>12 192,3</b>		<b>13 038,9</b>
<b>Total [(1) + (2)]</b>	<b>12 843,6</b>	<b>13 631,0</b>		<b>13 873,5</b>

Tableau A.15.12

**Postes nécessaires**

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2000- 2001	2002- 2003	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2000- 2001	2002- 2003
			2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003		
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	–	–	–	–	–	1	–	1
D-1	–	–	–	–	1	1	1	1
P-5	2	2	–	–	–	–	2	2
P-4/3	4	1	–	–	7	7	11	8
P-2/1	2	–	–	–	2	2	4	2
<b>Total partiel</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>18</b>	<b>14</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	–	–	–	–	1	1	1	1
Autres classes	–	–	–	–	7	7	7	7
<b>Total partiel</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
<b>Total général</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>18</b>	<b>19</b>	<b>26</b>	<b>22</b>

**Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)**

*Postes*

- A.15.8 Les ressources prévues (561 400 dollars), soit une baisse de 630 400 dollars, correspondent au coût des postes indiqués au tableau A.15.12 ci-dessus. Cette baisse résulte d'une augmentation de 65 500 dollars due au retard pris dans la création d'un poste P-3 pendant l'exercice biennal 2000-2001 et d'une baisse de 695 900 dollars due à la réaffectation de cinq postes comme suit : 1 poste P-4 au sous-programme 3, dont le titulaire serait chargé d'activités prescrites au titre de la réduction de la demande, et 2 postes P-3 et 2 postes P-2 au sous-programme 4, en vue de renforcer les activités dans les domaines de la recherche scientifique et de l'analyse en matière de réduction de la demande, de répression du trafic illicite des drogues et de la lutte contre la drogue.

*Consultants et experts*

- A.15.9 Le montant demandé (51 900 dollars), soit une baisse de 49 300 dollars, doit permettre de couvrir le coût de deux réunions de groupes d'experts, à savoir la réunion des autorités nationales de réglementation sur la mise en oeuvre et le perfectionnement du système informatique et de télécommunications pour la lutte nationale et internationale contre la drogue mis au point par le PNUCID

et une réunion sur la création d'un centre mondial d'échange d'informations relatives aux drogues. La baisse de 49 300 dollars concerne les services de consultants engagés pendant l'exercice biennal 2000-2001. Pendant l'exercice biennal 2002-2003, ces services seront fournis par des sous-traitants extérieurs. Les ressources correspondantes sont indiquées à la rubrique Services contractuels.

*Voyages du personnel*

- A.15.10 Le montant demandé (51 600 dollars), soit une baisse de 4 200 dollars, devrait permettre à des fonctionnaires d'assister à des réunions interinstitutions sur les questions liées à la lutte contre la drogue et la coordination dans ce domaine et de participer à des consultations et activités concernant l'harmonisation de la classification des informations sur les drogues avec l'Union européenne, l'Organisation des États américains et autres organisations concernées, à des réunions consacrées à l'élimination des informations sur les drogues illicites diffusées sur Internet ainsi qu'à des missions concernant la mise en place des deux structures régionales visant à apporter un appui permanent aux États membres en rapport avec le système informatique et de télécommunications pour la lutte internationale et nationale contre la drogue.

*Services contractuels*

- A.15.11 Le montant demandé (150 800 dollars), soit une augmentation de 60 900 dollars, comprend : un montant de 66 100 dollars, qui fait apparaître une baisse de 23 800 dollars, pour la production de quatre publications à l'extérieur; et de nouvelles ressources, d'un montant de 84 700 dollars, pour assurer les services d'entrepreneurs extérieurs pour fournir des conseils en matière de sécurité de l'information face à l'utilisation accrue d'Internet et sur les mécanismes de filtrage de l'information indésirable diffusée sur Internet; élaborer au niveau national un projet de loi sur les devoirs et les obligations des prestataires de services Internet, examiner les pratiques et les méthodes optimales pour créer un centre d'échange d'informations sur les drogues; et assurer la distribution électronique de documents aux missions permanentes et aux gouvernements.

**Sous-programme 2**  
**Élaboration des politiques et suivi de la lutte internationale**  
**contre la drogue**

Tableau A.15.13

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense et par source de financement**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Postes	6 716,5	5 580,8	313,4	5,6	5 894,2	149,0	6 043,2
Consultants et experts	231,2	272,6	4,3	1,5	276,9	(0,9)	276,0
Voyages du personnel	203,4	237,2	7,0	2,9	244,2	13,4	257,6
Services contractuels	258,8	237,5	(25,0)	(10,5)	212,5	(0,6)	211,9
Fournitures et accessoires	78,0	-	-	-	-	-	-
<b>Total (1)</b>	<b>7 487,9</b>	<b>6 328,1</b>	<b>299,7</b>	<b>4,7</b>	<b>6 627,8</b>	<b>160,9</b>	<b>6 788,7</b>



## 2) Fonds extrabudgétaires

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
			a) Services d'appui à :	
	-	-	i) Des organismes des Nations Unies	-
	-	-	ii) Des activités extrabudgétaires	-
			b) Activités de fond	
			Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	507,3
	264,0	505,3		
			c) Projets opérationnels	
			Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	10 365,3
	8 450,9	9 481,6		
<b>Total (2)</b>	<b>8 714,9</b>	<b>9 986,9</b>		<b>10 872,6</b>
<b>Total [(1) + (2)]</b>	<b>16 202,8</b>	<b>16 315,0</b>		<b>17 661,3</b>

Tableau A.15.14

## Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2000- 2001	2002- 2003	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2000- 2001	2002- 2003
			2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003		
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	1	1	-	-	1	-	2	1
D-1	2	2	-	-	-	-	2	2
P-5	2	2	-	-	2	2	4	4
P-4/3	16	18	-	-	2	2	18	20
P-2/1	5	5	-	-	1	1	6	6
<b>Total partiel</b>	<b>26</b>	<b>28</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>32</b>	<b>33</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	1	1	-	-	-	-	1	1
Autres classes	15	16	-	-	5	5	20	21
<b>Total partiel</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>21</b>	<b>22</b>
<b>Total général</b>	<b>42</b>	<b>45</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>53</b>	<b>55</b>

## Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)

## Postes

A.15.12 Le montant prévu (5 894 200 dollars), soit une augmentation de 313 400 dollars, doit permettre de financer les postes prévus au tableau A.15.14 ci-dessus. L'augmentation s'explique par les dépenses occasionnées (81 500 dollars) par le retard pris dans la création d'un poste P-4 pendant l'exercice biennal 2000-2001 ainsi que par la création d'un nouveau poste P-3 et d'un nouveau poste d'agent des services généraux en vue de renforcer le Groupe d'évaluation des conventions du secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants et par la création d'un nouveau

poste P-4 au secrétariat de la Commission, dont le titulaire serait chargé d'activités liées à la mise en oeuvre des mandats découlant de la Déclaration politique adoptée à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

*Consultants et experts*

- A.15.13 Le montant de 276 900 dollars, représentant une augmentation de 4 300 dollars, comprend : a) un montant de 81 100 dollars (soit une augmentation de 17 000 dollars) destiné à financer des services spécialisés dont ne dispose pas le secrétariat de l'OICS pour l'étude des questions liées à l'utilisation et au contrôle des stupéfiants et des substances psychotropes, l'élaboration de documents de fond à inclure dans le rapport annuel de l'Organe, la mise au point de nouvelles méthodes de contrôle des produits chimiques (le Conseil se prononcera sur ces questions à ses sessions de 2001 et 2002) et une étude sur la faisabilité et les modalités de production de données et diagrammes de droit comparé à partir de la base de données en ligne sur les législations; et b) un montant de 195 800 dollars (soit une réduction de 12 700 dollars) pour cinq réunions de groupes d'experts : 1 réunion du Groupe d'experts chargé de conseiller l'Organe sur l'application des traités internationaux relatifs à la lutte contre les stupéfiants; 2 réunions du Groupe d'experts chargé d'aider l'Organe à évaluer les substances à inscrire au tableau I ou II de la Convention de 1988 et d'autres questions techniques liées à la lutte contre les précurseurs; 1 réunion du Groupe d'experts chargé d'examiner le degré de compatibilité des stratégies de réduction des risques avec les traités relatifs à la lutte contre les stupéfiants, l'objectif étant d'orienter les activités du PNUCID en matière de réduction de la demande et de fournir des avis à l'Organe; et 1 réunion du Groupe d'experts sur la coopération internationale dans la lutte contre le trafic des stupéfiants par voie maritime en vue d'examiner un manuel produit à l'intention des autorités compétentes conformément à l'article 17 de la Convention de 1988.

*Voyages du personnel*

- A.15.14 Un montant de 244 200 dollars, représentant une augmentation de 7 000 dollars, est prévu pour couvrir les frais de voyage de fonctionnaires du secrétariat de l'OICS qui accompagnent les membres dans leurs missions sur le terrain et participent aux sessions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et qui entreprennent des missions techniques et représentent l'OICS aux réunions et conférences internationales retenues par l'Organe; de fonctionnaires qui assurent l'organisation et les services fonctionnels des réunions des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues en Afrique, en Asie et dans le Pacifique et en Amérique latine et dans les Caraïbes, et de la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés dans le Proche et le Moyen-Orient; et de participants aux sessions ordinaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.

*Services contractuels*

- A.15.15 Le montant de 212 500 dollars, représentant une baisse de 25 000 dollars, doit permettre d'assurer des travaux d'impression de neuf publications à l'extérieur. La baisse (25 000 dollars) est due à une augmentation de 15 200 dollars au titre des travaux d'impression conjuguée à une réduction de 40 200 dollars des dépenses au titre des autres services contractuels prévus pour l'exercice biennal 2000-2001 et qui ne sont plus nécessaires.

### Sous-programme 3

## Réduction de la demande : prévention et réduction de l'abus des drogues, traitement et réinsertion des victimes de la drogue

Tableau A.15.15

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Postes	2 196,2	408,1	177,3	43,4	585,4	16,4	601,8
Consultants et experts	98,2	134,0	–	–	134,0	(0,4)	133,6
Voyages	42,4	56,6	–	–	56,6	3,0	59,6
Services contractuels	42,3	120,9	(9,3)	(7,6)	111,6	(0,5)	111,1
Frais généraux de fonctionnement	155,5	–	–	–	–	–	–
Fournitures et accessoires	106,3	–	–	–	–	–	–
Mobilier et matériel	176,0	–	–	–	–	–	–
<b>Total (1)</b>	<b>2 816,9</b>	<b>719,6</b>	<b>168,0</b>	<b>23,3</b>	<b>887,6</b>	<b>18,5</b>	<b>906,1</b>

#### 2) Fonds extrabudgétaires

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
			b) Activités de fond	
			Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	241,5
	802,2	240,8		
			c) Projets opérationnels	
			Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	41 734,1
	26 171,3	39 514,7		
<b>Total (2)</b>	<b>26 973,5</b>	<b>39 755,5</b>		<b>41 975,6</b>
<b>Total [(1) + (2)]</b>	<b>29 790,4</b>	<b>40 475,1</b>		<b>42 881,7</b>

Tableau A.15.16

**Postes nécessaires**

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2000- 2001	2002- 2003	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2000- 2001	2002- 2003
			2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003		
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	–	–	–	–	1	1	1	1
D-1	–	–	–	–	1	1	1	1
P-5	–	–	–	–	8	8	8	8
P-4/3	2	3	–	–	15	15	17	18
P-2/1	–	–	–	–	22	22	22	22
<b>Total partiel</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	–	–	<b>47</b>	<b>47</b>	<b>49</b>	<b>50</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	–	–	–	–	7	7	7	7
Autres classes	1	1	–	–	28	28	29	29
<b>Total partiel</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	–	–	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>36</b>	<b>36</b>
<b>Total général</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	–	–	<b>82</b>	<b>82</b>	<b>85</b>	<b>86</b>

**Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)**
*Postes*

- A.15.16 Le montant de 585 400 dollars, en augmentation de 177 300 dollars, permettra de financer les postes figurant au tableau A.15.16. L'augmentation tient au redéploiement d'un poste P-4 du sous-programme 1 vers le sous-programme 3 aux fins de renforcer les fonctions ayant trait à la réduction de la demande.

*Consultants et experts*

- A.15.17 Le montant de 134 000 dollars, inchangé, servira à financer trois réunions de groupes d'experts : une réunion d'un groupe thématique visant à mettre au point un manuel concernant la formulation et l'application de nouveaux programmes et stratégies de réduction de la demande et l'amélioration des programmes existants, l'accent étant notamment mis sur les activités de prévention dans les établissements scolaires; une réunion consacrée à l'épidémiologie de l'abus des drogues, l'objectif étant de renforcer les capacités de collecte de données et d'harmoniser les indicateurs concernant la toxicomanie, les catégories statistiques et les méthodes; une réunion d'un groupe thématique aux fins d'élaborer une brochure recensant les enseignements tirés de la formulation et de l'introduction de nouveaux programmes et stratégies de réduction de la demande ou de l'amélioration des programmes existants, l'accent étant mis sur les traitements et la réinsertion à l'échelon des collectivités.

*Voyages*

- A.15.18 Le montant de 56 600 dollars, inchangé, permettra de couvrir les frais des voyages entrepris dans le cadre des activités qui font suite à la session extraordinaire de l'Assemblée générale tenue en juin 1998, notamment aux fins d'appliquer la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues et le Plan d'action adoptés pendant cette session.

*Services contractuels*

A.15.19 Le montant de 111 600 dollars, en diminution de 9 300 dollars, se répartit comme suit : 12 900 dollars, équivalant à de nouvelles ressources, qui serviront à financer les frais d'impression contractuelle de quatre publications; 98 700 dollars au titre des services contractuels nécessaires pour améliorer encore la base de données du système international d'évaluation de l'abus des drogues et les capacités d'analyse et d'intégration des données au siège, notamment grâce au Web. Il s'agit, d'une part, de simplifier la collecte et l'analyse des données au moyen d'un ensemble d'applications facilitant la collaboration et la collecte de l'information dans le domaine épidémiologique, ce qui permettra d'étoffer les données dont dispose le PNUCID et, d'autre part, d'appuyer les activités visant à renforcer les capacités. Les pages Web ayant trait au questionnaire qui sert à l'établissement du rapport annuel (tendances et évolution de l'abus des drogues) et la base de données correspondante seront complétées pour y incorporer un répertoire des experts techniques, la liste des projets en cours, les instruments méthodologiques et les textes fondamentaux. On adoptera une présentation par région de manière à encourager la collaboration technique. Une fois la base de données enrichie, les États membres et le PNUCID disposeront d'un outil des plus précieux qui les aidera à collecter des données plus nombreuses et de meilleure qualité s'agissant des tendances et de l'évolution de la toxicomanie à l'échelle mondiale.

**Sous-programme 4**  
**Réduction de l'offre : élimination des cultures illicites**  
**et suppression du trafic de drogues**

Tableau A.15.17

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense et par source de financement**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Objet de dépense</i>	<i>1998-1999 Dépenses effectives</i>	<i>2000-2001 Crédits ouverts</i>	<i>Augmentation</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>2002-2003 Dépenses prévues</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
Postes	–	1 574,7	777,4	49,3	2 352,1	65,0	2 417,1
Consultants et experts	–	236,0	(1,8)	(0,7)	234,2	(0,8)	233,4
Voyages	–	99,3	(2,8)	(2,8)	96,5	5,3	101,8
Services contractuels	–	29,1	20,6	70,7	49,7	(0,2)	49,5
Frais généraux de fonctionnement	–	248,7	108,0	43,4	356,7	(1,1)	355,6
Fournitures et accessoires	–	111,5	–	–	111,5	(0,3)	111,2
Mobilier et matériel	–	304,8	80,0	26,2	384,8	(1,2)	383,6
<b>Total (1)</b>	<b>–</b>	<b>2 604,1</b>	<b>981,4</b>	<b>37,6</b>	<b>3 585,5</b>	<b>66,7</b>	<b>3 652,2</b>

## 2) Fonds extrabudgétaires

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
			a) Services d'appui à :	
	-	-	i) Des organismes des Nations Unies	-
	-	-	ii) Des activités extrabudgétaires	-
			b) Activités de fond	
			Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	1 459,0
	1 766,0	1 422,7	c) Projets opérationnels	
			Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	119 048,6
	76 997,9	113 819,8		
<b>Total (2)</b>	<b>78 763,9</b>	<b>115 242,5</b>		<b>120 507,6</b>
<b>Total [(1) + (2)]</b>	<b>78 763,9</b>	<b>117 846,6</b>		<b>124 159,8</b>

Tableau A.15.18

## Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2000- 2001	2002- 2003	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2000- 2001	2002- 2003
			2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003		
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	-	-	-	-	1	1	1	1
D-1	-	-	-	-	6	6	6	6
P-5	1	1	-	-	16	16	17	17
P-4/3	5	8	-	-	37	37	42	45
P-2/1	1	3	-	-	13	13	14	16
<b>Total partiel</b>	<b>7</b>	<b>12</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>73</b>	<b>73</b>	<b>80</b>	<b>85</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	1	1	-	-	18	18	19	19
Autres classes	4	4	-	-	71	68	75	72
<b>Total partiel</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>89</b>	<b>86</b>	<b>94</b>	<b>91</b>
<b>Total général</b>	<b>12</b>	<b>17</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>162</b>	<b>159</b>	<b>174</b>	<b>176</b>

## Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)

## Postes

A.15.20 Le montant de 2 352 100 dollars, en augmentation de 777 400 dollars, permettra de financer les postes figurant au tableau A.15.18. L'augmentation s'explique comme suit : un montant de 81 500 dollars qui tient à l'effet report de la création d'un poste P-4 pendant l'exercice biennal 2000-2001; un montant de 695 900 dollars, lié au redéploiement vers le sous-programme 4 de cinq postes d'administrateur (1 poste P-4 transféré de la Direction exécutive et de l'administration, aux fins de renforcer les fonctions de recherche et d'analyse ayant trait au contrôle des drogues;

2 postes P-3 transférés du sous-programme 1 en vue de renforcer les activités de recherche et de laboratoire et d'étoffer les bases de données relatives aux stratégies d'information à l'échelle mondiale et aux normes communes en matière d'information sur le contrôle des drogues; 2 postes P-2 transférés du sous-programme 1, pour étayer les fonctions relatives à la réduction de la demande et à l'application des lois et renforcer les fonctions de recherche et d'analyse portant sur le contrôle des stupéfiants.

*Consultants et experts*

- A.15.21 Le montant de 234 200 dollars, en diminution de 1 800 dollars, se répartit comme suit : a) 95 400 dollars, soit une baisse de 1 800 dollars, pour des services spécialisés non disponibles en interne au titre des activités suivantes : établissement de directives techniques relatives aux activités de substitution; élaboration d'un manuel sur les activités de substitution; conception de la maquette, mise en page, choix des illustrations et correction des épreuves du *World Drug Report*; révision et mise à jour des méthodes d'identification et d'analyse des drogues placées sous contrôle qui ont été saisies; établissement de directives à l'usage du personnel des laboratoires et des services de répression sur les procédures régissant la détection, la manutention et la destruction des drogues saisies en grandes quantités et des excédents de substances biologiques issues des analyses en laboratoire; mise au point de procédés d'analyse permettant aux agents des services de répression sur le terrain de différencier certains précurseurs et groupes de substances qui ont des structures chimiques très proches; révision et mise à jour d'un glossaire terminologique concernant le contrôle de qualité et les pratiques à employer par les laboratoires; révision et mise à jour des manuels de formation consacrés à la recherche de la présence de drogues dans les produits qui ont été saisis et dans les spécimens biologiques; b) un montant de 138 800 dollars, inchangé, pour sept réunions de groupes d'experts : 1 réunion consacrée aux pratiques à privilégier en matière de répression; 1 réunion consacrée aux meilleures solutions s'agissant des activités de substitution; 1 réunion sur l'adaptation du programme de formation et du matériel pédagogique du PNUCID concernant l'identification et l'analyse des drogues placées sous contrôle; 1 réunion consacrée à la révision et à la mise à jour des procédures régissant la détection, la manutention et la destruction des drogues saisies en grandes quantités et des excédents de substances biologiques issues des analyses en laboratoire; 1 réunion sur la révision et la mise à jour des méthodes et des techniques utilisées pour identifier et analyser les substances psychotropes; 2 réunions du Comité permanent du Programme international de contrôle de la qualité pour analyser et évaluer les résultats des deux séries de vérification effectuées chaque année dans le cadre du programme international de collaboration.

*Voyages*

- A.15.22 Le montant de 96 500 dollars, en diminution de 2 800 dollars, permettra de couvrir les frais de voyage du personnel devant assister à des conférences et séminaires afin de se tenir au courant de l'évolution de la situation, notamment en matière de détection, d'identification et d'analyse des substances placées sous contrôle; et devant fournir des services fonctionnels aux réunions régionales pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, l'Europe et l'Amérique latine des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues, et aux réunions de la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient.

*Services contractuels*

- A.15.23 Le montant de 49 700 dollars, en augmentation de 20 600 dollars, permettra d'imprimer à l'extérieur six publications. L'augmentation s'explique par l'ajout d'une publication.

*Frais généraux de fonctionnement*

- A.15.24 Le montant de 356 700 dollars, en augmentation de 108 000 dollars, se répartit comme suit : a) 35 900 dollars pour l'entretien du matériel scientifique du laboratoire; b) 159 600 dollars pour la

maintenance du réseau local reliant les ordinateurs individuels correspondant aux 74 postes prévus au budget ordinaire, y compris les trois postes devant être créés au titre du sous-programme 2. Le montant dont il est question servira à couvrir les frais de mise à jour des logiciels communs à toutes les machines et les frais de fonctionnement et de maintenance des logiciels et du matériel utilisés au niveau central et permettra d'assurer des services de réseau et d'assistance technique dans le cadre du programme d'appui à l'utilisation des postes de travail; c) 161 200 dollars pour la maintenance du matériel informatique qui n'est pas assurée par l'Office des Nations Unies à Vienne, notamment les systèmes fonctionnant sous UNIX; cela concerne la licence relative aux codes à barres européens de numérotation des articles, les licences et le contrat de service Oracle, la délivrance de certificats qui permettent d'identifier les utilisateurs et de garantir la protection des transactions lors de l'accès aux services d'information, les produits Compware/Uniface, Sybase, Bacher UNIX et la gestion du coupe-feu externe pour le secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants. À ces activités, qui englobent aussi le Web, s'ajoutent celles qui découlent du plan à moyen terme au titre du sous-programme 1 et qui portent sur les techniques de filtrage sur l'Internet et l'établissement d'un centre d'échange documentaire. Le questionnaire servant à l'établissement du rapport annuel sera également accessible à partir du Web.

*Fournitures et accessoires*

- A.15.25 Le montant de 111 500 dollars, inchangé, doit permettre d'obtenir des échantillons des produits placés sous contrôle et de leurs métabolites, lesquels seront utilisés en interne et distribués aux laboratoires nationaux de par le monde dans le cadre des activités fonctionnelles courantes et de la participation au programme international de collaboration; d'autres fournitures, du matériel et des produits chimiques; des ouvrages scientifiques ayant trait à l'analyse des drogues et des précurseurs et au contrôle de la qualité.

*Mobilier et matériel*

- A.15.26 Le montant de 384 800 dollars, en augmentation de 80 000 dollars, se répartit comme suit : a) 53 800 dollars pour acheter du matériel durable requis pour le fonctionnement de la Section scientifique, à savoir un appareil permettant de valider les méthodes d'analyse des drogues en 2002 et un appareil devant servir aux travaux de recherche et de développement pour ce qui est des nouvelles méthodes d'analyse des drogues et des précurseurs; b) 76 000 dollars pour acheter du matériel compatible avec le système UNIX du PNUCID, notamment des disques miroirs, des unités centrales, des modules de mémoire, des unités de sauvegarde, des périphériques multimédias compatibles avec l'Internet, des cartes de réseau à débit élevé, des cartes graphiques et des modems à débit élevé. Pour garantir la disponibilité des services, le PNUCID fera appel aux techniques de redondance informatique et de regroupement des serveurs. Par ailleurs, il améliorera constamment la sécurité grâce aux technologies Internet et facilitera l'accès à distance au moyen de Citrix. Il faudra également mettre à niveau les certificats numériques et les systèmes de cartes à puce afin d'identifier les utilisateurs qui souhaitent accéder à distance aux applications fonctionnant sur le Web; c) 16 000 dollars pour acheter 3 ordinateurs individuels destinés aux titulaires des trois nouveaux postes, 2 imprimantes et 2 scanners; d) 116 400 dollars pour remplacer les ordinateurs individuels et les imprimantes obsolètes; e) 83 200 dollars pour acheter des logiciels. Les logiciels les plus récents fonctionnant sur le système UNIX du Programme seront mis à niveau et les plus anciens remplacés. On achètera une vaste gamme de produits Internet, en particulier des applications Java (accessibles à partir des serveurs), des logiciels de conception et de création de documents, des applications Netscape (par exemple, Collabra, compass Server, etc.), des services multimédias, le logiciel Netscape Mission Control, le système de gestion des transactions Tuxedo, le module Sybase de Verity et des logiciels de recherche documentaire et de reconnaissance vocale. On fera en outre l'acquisition des technologies nécessaires à la mise en service d'un site portail consacré aux stupéfiants, lequel permettra de protéger les données du PNUCID et de moderniser



les moyens informatiques mis à disposition des utilisateurs; f) 39 400 dollars pour le remplacement des logiciels. On achètera des progiciels destinés à remplacer ceux fonctionnant sous UNIX afin de tendre vers une plus grande compatibilité tant à l'ONU qu'avec les clients extérieurs du PNUCID et de diffuser les données, l'information et les connaissances dans de multiples formats à différents clients, compte tenu du matériel et des techniques de communication dont ceux-ci disposent.

### Appui au programme

Tableau A.15.19

#### Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

##### Fonds extrabudgétaires

Objet de dépense	1998-1999	2000-2001	2002-2003
	Dépenses effectives	Dépenses estimatives	Dépenses prévues
Postes	2 500,2	1 718,6	1 714,5
Autres dépenses de personnel	56,3	88,1	90,6
Consultants et experts	20,6	0,0	0,0
Voyages	31,1	19,2	20,5
Services contractuels	35,0	37,2	39,5
Frais généraux de fonctionnement	91,2	81,5	95,2
Fournitures et accessoires	66,9	57,0	59,0
Mobilier et matériel	58,8	161,5	162,0
Dépenses diverses	5 773,4	5 836,4	7 266,7
<b>Total</b>	<b>8 633,5</b>	<b>7 999,5</b>	<b>9 448,0</b>

Tableau A.15.20

#### Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2000-2001	2002-2003	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2000-2001	2002-2003
			2000-2001	2002-2003	2000-2001	2002-2003		
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
P-5	–	–	–	–	1	1	1	1
P-4/3	–	–	–	–	3	3	3	3
<b>Total partiel</b>	–	–	–	–	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres classes	–	–	–	–	10	10	10	10
<b>Total partiel</b>	–	–	–	–	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
<b>Total général</b>	–	–	–	–	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>14</b>

A.15.27 L'appui au programme, qui est imputé sur le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, englobe les coûts afférents aux services rendus dans le domaine des finances, du personnel et des services généraux par le Service de l'appui aux programmes et

une partie du coût du service de gestion des systèmes informatiques. Des services d'appui sont également fournis par l'Office des Nations Unies à Vienne, l'ONUDI, le PNUD et le Bureau de la planification du programme, du budget et de la comptabilité, les prestations en question étant remboursées par le Fonds. Le projet d'esquisse budgétaire du Fonds pour l'exercice biennal 2002-2003 a été présenté pour examen au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires en février 2001 et a été approuvé par la Commission des stupéfiants en mars 2001.

---